

RENNES MÉTROPOLÉ

La métropole des solutions

Rapport d'activités et
de développement durable

2023



édito



Nathalie Appéré,
maire de Rennes,
présidente de Rennes Métropole

En 2023, nous avons vécu des phénomènes climatiques extrêmes : un record de canicule tardive au mois de septembre ou encore la tempête Ciaran, qui a particulièrement touché la Bretagne.

Comme l'ensemble des Françaises et des Français, nos collectivités ont également été touchées de plein fouet par les nouvelles contraintes financières que sont l'inflation et la crise énergétique.

Nous continuons par ailleurs de subir les conséquences de la grave crise du logement que traverse notre pays. Une crise qui accentue les inégalités et à cause de laquelle se loger s'apparente parfois à un parcours du combattant.

Face à ces crises, face à l'urgence sociale et climatique, en 2023, notre philosophie et notre cap sont restés clairs. Pour chaque décision, nous nous demandons : est-elle à la fois juste et durable ?

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé la révision de notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Car à Rennes Métropole, voilà longtemps que nous avons fait le choix de l'action, de l'anticipation et de l'adaptation de notre territoire aux dérèglements climatiques.

Cette révision du PCAET, préparée par des séminaires interservices, par une convention annuelle des élus de nos communes et accompagnée d'une troisième édition de notre conférence locale du climat, a été soumise dès 2024 au regard des habitantes et des habitants, ainsi que des écosystèmes d'acteurs locaux. Une stratégie en faveur de l'eau et de la biodiversité est aussi venue amplifier nos actions, avec l'objectif de préserver les espèces vivantes et leur habitat naturel.

En 2023, nous avons défendu, davantage encore, le droit au logement. À Rennes Métropole, cela fait longtemps que nous menons des politiques innovantes : bail réel solidaire, loyer unique dans le parc social, programmes ambitieux de rénovation urbaine dans les quartiers populaires... Le Programme local de l'habitat que nous avons renouvelé cette année est particulièrement volontaire et ambitieux. Il remet le rôle de régulation de la puissance publique au centre de nos politiques, afin de produire des logements abordables et de qualité.

Le but ? Garantir à toutes les Métropolitaines et à tous les Métropolitains le droit de vivre partout où ils le veulent, et pas seulement où ils le peuvent. Pour y parvenir, nous investissons plus de 50 millions d'euros d'argent public, chaque année. C'est un engagement considérable.

Au-delà du logement, nous avons poursuivi nos investissements : pour construire de nouveaux services et équipements publics, faciliter les mobilités décarbonées, mettre en place des dispositifs de solidarité et d'égalité, comme la Maison des femmes Gisèle Halimi ou le travail participatif autour de notre Contrat de ville 2024-2030, pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers populaires.

Les défis restent immenses et les crises, à la fois nationales et internationales, ne font que conforter l'urgente nécessité d'agir en conciliant transformations écologiques et justice sociale. Je veux remercier tous les agents et élus qui y contribuent. En 2024, nous poursuivrons nos efforts.

Bonne lecture à toutes et tous.

« Pour chaque
décision, nous nous
demandons :
est-elle à la fois
juste et durable ? »

Sommaire

Introduction ■ Une année de coopération, de participation et d'accompagnement au changement p.05

La vie de la Métropole p. 05

Les coopérations et l'international p. 08

La participation citoyenne p. 10

L'accompagnement aux changements de comportements p. 12

Entretien avec Vincent Dubreuil, géographe p. 13

Partie 1 ■ La préservation des ressources p.15

Le défi d'un Plan climat encore plus ambitieux p. 16

La Métropole définit une stratégie en faveur de la biodiversité et de l'eau p. 22

Agriculture et alimentation : un plan d'action jusqu'en 2027 p. 28

Économie circulaire : une feuille de route pour le territoire p. 30

Partie 2 ■ Les solidarités métropolitaines p.33

Un PLH contre la crise du logement p. 34

La rénovation urbaine passe la vitesse supérieure p. 37

Le soutien aux projets communaux à l'heure de la transition écologique p. 40

Partie 3 ■ Au cœur des transitions p.45

Réseau express vélo : les 20 premiers kilomètres aménagés p. 46

Rennes Métropole orchestre les données en faveur de la transition écologique p. 57

Une nouvelle stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation p. 60

Les annexes p.62

Le compte financier unique pour 2023 p. 62

Le parcours d'une décision métropolitaine p. 66

Convention des élus : comment concilier ambition climatique et justice sociale ?

« Concilier ambition climatique et justice sociale », c'était le thème de la convention annuelle des élus municipaux de la Métropole, en novembre 2023.

Avant le lancement de la révision du Plan climat de la Métropole, la convention annuelle des élus municipaux du

18 novembre a réfléchi à la manière de concilier les ambitions climatique et sociale. Près de 200 participants ont été au rendez-vous.

En ouverture, Nathalie Appéré, présidente de la Métropole, a expliqué en quoi ces ambitions étaient étroitement

liées, et que « *la lutte contre les inégalités est en réalité une condition de la bataille du climat* ».

Vincent Guillaudeux, directeur associé de l'institut d'études TMO, a ensuite présenté l'édition 2023 du baromètre de la perception des transitions de Rennes Métropole (lire ci-dessous). Nicolas Fieulaine, chercheur en psychologie sociale à l'université de Lyon, a exposé certains apports des sciences comportementales pour une action publique plus efficace, qui accompagne au mieux l'évolution des comportements. En conclusion, Olivier Dehaese, vice-président de la Métropole, délégué au Climat et à l'Énergie, a présenté aux élus la révision du Plan climat, et mis l'accent sur l'importance de la mobilisation collective autour des enjeux climatiques.



La Convention annuelle des élus municipaux a eu lieu le 18 novembre 2023 à l'hôtel de Rennes Métropole.

Près de
200 participants
à la convention des élus
de novembre 2023.

Comment les habitants perçoivent les transitions

77 % des habitants interrogés considèrent prioritaire de préparer le territoire aux effets du changement climatique.

Le baromètre de la perception des transitions 2023 de Rennes Métropole est une enquête menée, entre février et mars 2023, auprès de 1500 habitants de la métropole âgés de 18 ans et plus, par l'institut d'études TMO. Il vise à mesurer, suivre et analyser dans le temps les attentes et perceptions des habitants concernant les transitions. Le baromètre fera l'objet d'actualisations régulières.

Parmi les enseignements de cette première édition, une préoccupation partagée autour du changement climatique. Ainsi, 82 % des habitants disent que ce dernier les inquiète, avec trois conséquences principales envisagées localement : une plus grande fréquence des épisodes de canicules, l'arrivée de

nouvelles populations, et des restrictions d'eau plus importantes. 77 % des habitants considèrent comme prioritaire de préparer le territoire aux effets du changement climatique. Autres enseignements marquants : 87 % des habitants interrogés jugent la métropole agréable à vivre, mais 31 % s'inquiètent d'une dégradation de la qualité de vie dans les années à venir. 43 % des habitants interrogés pensent que le logement doit être la priorité de la Métropole.

Ce baromètre vient compléter les observatoires thématiques de l'Audiar et le BaroMétropole, qui s'appuient sur des indicateurs objectifs pour évaluer les politiques publiques locales et les évolutions du territoire.

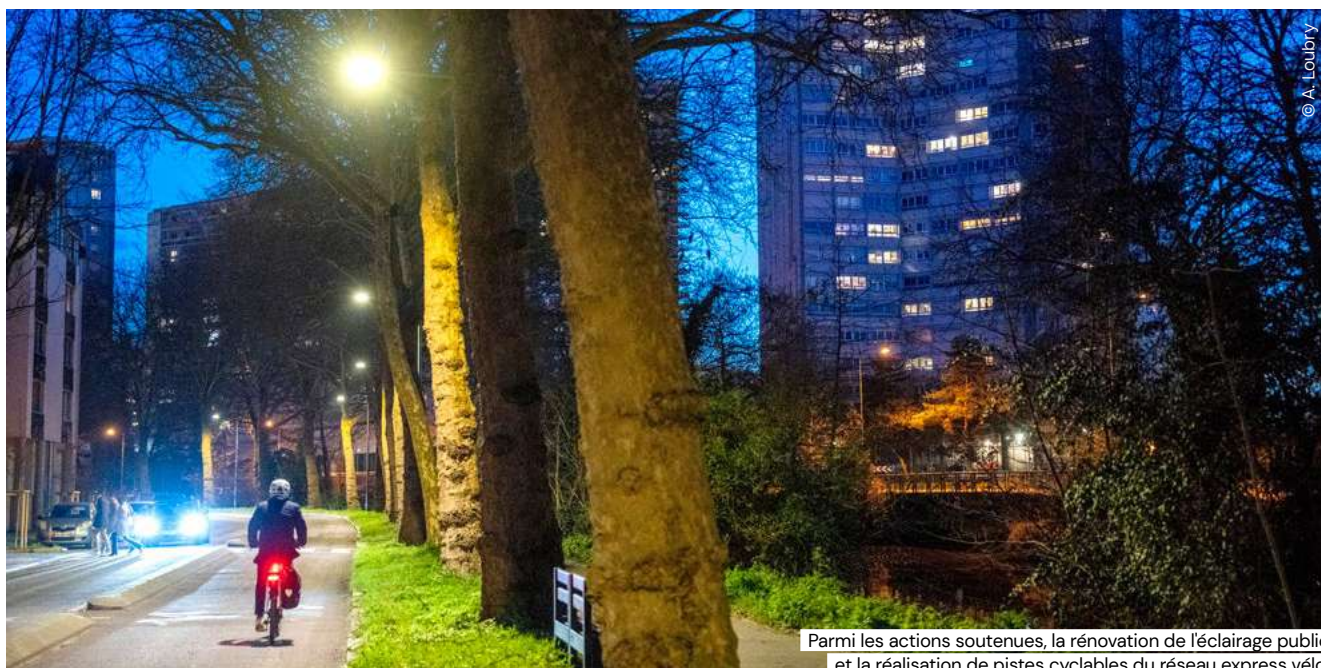
11 ateliers métropolitains pour les élus des 43 communes

Onze rencontres ont été proposées à l'ensemble des élus municipaux des 43 communes, dans le cadre des ateliers métropolitains. Certaines ont servi à préparer de futures politiques publiques (ateliers sur le Plan local d'urbanisme intercommunal et le zéro artificialisation nette, sur les enjeux de la révision du Plan climat) ou à présenter des politiques structurantes (Programme local de l'habitat). D'autres avaient pour but de permettre aux élus de s'approprier et mieux comprendre des enjeux pour le territoire (ateliers sur l'évolution de la ressource en eau, vieillir dans la métropole, fresque de la biodiversité). Dans le cadre des ateliers métropolitains, des conférences et tables rondes avec des intervenants extérieurs, sur la ville archipel, la ville soutenable ou par le Bureau des temps, ont aussi été proposées.

Les travaux du Conseil de développement

Les activités du Conseil de développement de la métropole rennaise ont été marquées en 2023 par un avis sur le futur Programme local de l'habitat, fruit d'un travail de ses membres de deux années. Il a aussi contribué à la conférence locale du climat, à l'issue de laquelle quinze de ses membres ont réalisé un rapport d'étonnement. Parmi les autres actions menées : une soirée débat sur les usages de la méthanisation agricole, une mini-série vidéo sur des initiatives de démocratie participative et sa participation aux réseaux régionaux et nationaux de conseils de développement. En mai, un nouveau bureau a été élu, présidé par Dominique Chuffart dont le mandat a été reconduit. Aujourd'hui, 110 bénévoles sont impliqués dans ses activités, des représentants de 67 acteurs du territoire, et 11 citoyens.

codev-metropolerennes.bzh



Parmi les actions soutenues, la rénovation de l'éclairage public et la réalisation de pistes cyclables du réseau express vélo.

Le fonds vert soutient des projets métropolitains

La Métropole a bénéficié en 2023 de financements du fonds vert, à hauteur de 5,6 M€. Il a été créé en début d'année par l'État pour soutenir la réalisation de projets qui contribuent à la transition écologique.

Début 2023, l'État a annoncé la création d'un fonds vert destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il a été doté d'une enveloppe globale de 2 milliards d'euros annuels. Rennes Métropole s'est mobilisée pour proposer des projets qui pouvaient y prétendre. Elle a ainsi bénéficié d'un financement global de 5,6 M€ de la part de l'État, pour des actions qui contribuent à adapter le territoire au change-

ment climatique, à renforcer la performance environnementale ou à améliorer le cadre de vie.

Parmi les principaux projets aidés par l'État : le tri à la source des déchets et la valorisation des biodéchets, dont la création d'une plateforme de valorisation des biodéchets, la rénovation de l'éclairage public pour davantage de sobriété énergétique, des actions pour la renaturation de la ville et le recyclage de friches.

Du côté des mobilités, le fonds vert a contribué au financement d'une étude sur la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m), à la réalisation de pistes cyclables du réseau express vélo, notamment entre Rennes et Chantepie et entre Montgermont et La Chapelle-des-Fougeretz, ou encore à la création d'aires de covoiturage.

La Métropole et la Ville de Rennes fusionnent leurs magazines d'information

Depuis septembre 2023, tous les foyers des 43 communes composant la métropole de Rennes reçoivent chaque mois dans leur boîte aux lettres le nouveau journal *Ici Rennes Métropole*.

Une information plus accessible

Cette évolution a pour ambition de rendre plus accessible l'information sur les transports, les déchets, le logement, l'urbanisme, la gestion de l'eau, la voirie, le développement économique, l'agriculture, etc. Autant de politiques publiques métropolitaines résolument tournées vers la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la préservation des ressources naturelles.

En lien avec Destination Rennes, ce journal comporte un agenda culturel et fait la part belle au tourisme de proximité, dans le but de faire découvrir le patrimoine et les lieux insolites de la métropole.

Un cahier rennais, au centre du journal, distribué pour les seuls habitants de la ville-centre, relaie les actions de la municipalité dans ses domaines de compétence, et se fait l'écho des projets menés dans les quartiers.

Priorité à l'éco-conception

Le nouveau journal répond aux recommandations de l'Ademe en matière d'éco-conception : impression à froid, sans séchage, sur du papier de 52 grammes entièrement recyclé et sans aucune perte de matière première. *Ici Rennes Métropole* est imprimé à Chantepie sur les rotatives du groupe Ouest-France, qui a remporté l'appel d'offres lancé à l'automne 2022 par Rennes Métropole. À noter : les coûts de production sont en forte baisse par rapport à l'édition des deux magazines *Les Rennais* et *Rennes Métropole magazine*.

Extranet : une nouvelle plateforme collaborative pour les élus et les services

Refondu en 2023, l'extranet de Rennes Métropole est une plateforme collaborative construite avec les élus, les agents municipaux et métropolitains. Il a pour objectifs d'accompagner la mise en œuvre du pacte de gouvernance de la Métropole, d'informer les élus et les associer aux instances, et de développer et faciliter les collaborations entre les services municipaux et métropolitains. Il s'appuie sur une arborescence comportant différents espaces, avec des accès adaptés en fonction des profils :

- Des espaces documentaires et d'information ouverts à tous ;
- Des espaces liés aux instances métropolitaines, ouverts aux élus selon leurs profils ;
- Des espaces territorialisés, ouverts aux communes concernées ;
- Des espaces de collaboration, ouverts aux services municipaux et métropolitains.

Une page d'accueil personnalisée permet à chaque utilisateur d'accéder rapidement à son agenda et aux sollicitations qui le concernent.

Accompagnement des usages et sécurité des données

Depuis sa mise en ligne en septembre, des temps de formation sont régulièrement proposés. Des outils d'accompagnement sont également disponibles. Parallèlement, la plateforme est enrichie de façon régulière pour s'adapter aux besoins de ses utilisateurs.

L'extranet entend suivre les exigences de la charte « pour un numérique responsable » signée par la Métropole. En matière de sécurité numérique, il répond ainsi au plus haut niveau fixé par l'État, le SecNumCloud, avec la garantie de la souveraineté des données.



Contrat de coopération : la mise en place du plan d'action

Le contrat de coopération rassemble seize intercommunalités du bassin de vie de Rennes, dont celles de Dinan, Fougères, Redon, Rennes, Saint-Malo et Vitré. Il a franchi une étape clé à l'automne 2022, avec l'engagement des partenaires sur un programme d'une quinzaine d'actions prévues pour les deux années suivantes, cofinancé par l'État et la Région. Pour mémoire, plus d'un million d'habitants vivent sur le bassin de vie de Rennes, l'aire d'attraction de Rennes selon la terminologie de l'Insee.

En 2023, les seize collectivités ont travaillé à la mise en place du plan d'action autour de quatre domaines : les mobilités, les transitions écologiques, l'aménagement et le développement économique, et le tourisme.

Parmi les travaux amorcés ou réalisés en 2023 : une enquête

mobilité « Fréquence + » sur l'évolution des pratiques de mobilité des habitants sur le territoire de treize intercommunalités, et une étude prospective de l'Audiar à horizon 2040, sur l'accueil des activités logistiques à l'échelle du territoire de la coopération. Le lancement d'une étude sur le potentiel de développement de la filière biogaz, sur ce même territoire, a également été préparé.

**1 million
d'habitants** sur l'aire
d'attraction de Rennes.

Initiative citoyenne européenne : Rennes Métropole engagée

Territoire d'accueil, Rennes Métropole finance, depuis de nombreuses années, des hébergements pour des familles, essentiellement migrantes et sans droit à ressources, avec enfants mineurs. Cet engagement métropolitain, volontaire et humaniste s'est également mesuré par le soutien de la collectivité à l'Initiative citoyenne européenne (ICE) pour « garantir un accueil digne des migrants en Europe », proposée par des collégiens de Rennes, et votée par les habitants de la métropole en avril 2022.

En assurant la promotion de l'ICE au sein du réseau Eurocities dont elle est membre, la Métropole a contribué au plaidoyer européen pour une meilleure prise en compte du rôle spécifique des villes dans la définition des politiques d'accueil des exilés, notamment à l'occasion de l'adoption du pacte européen sur la migration et l'asile.



Une étude a été réalisée en 2023 sur l'évolution des mobilités des habitants de treize intercommunalités du contrat de coopération.



Parmi les travaux en commun entre la Métropole et la ville de Québec : la transformation du patrimoine ancien en lieux culturels et citoyens (ici l'Édulab à l'Hôtel Pasteur à Rennes).

La coopération avec Québec se renforce

La coopération entre Rennes Métropole et la ville de Québec est marquée en 2023 par un travail commun autour de la transformation du patrimoine ancien, de l'innovation vertueuse et du jeu vidéo.

En janvier 2023, la maire suppléante de la ville de Québec, Catherine Vallières-Roland, a été accueillie pendant deux jours à Rennes. Équivalente d'une première adjointe au maire de la ville, elle est notamment en charge des relations internationales et de la culture. Ses visites de l'Hôtel Pasteur et de l'ancienne prison Jacques-Cartier ont permis de préparer un travail commun sur la transformation d'un patrimoine ancien en lieux culturels et citoyens. Un enjeu partagé par la ville de Québec - l'une des plus anciennes villes d'Amérique du Nord - et Rennes Métropole. Les deux

institutions ont, ensemble, obtenu une subvention sur ce thème via l'appel à projets franco-québécois de coopération décentralisée 2023-2024. Encourager et favoriser des innovations vertueuses qui contribuent à la transition écologique ou ont un impact social positif sur le territoire, c'est un enjeu porté aujourd'hui par Le Pool. L'association, des entreprises locales et l'agence de développement économique de Québec, Québec International, ont élaboré un projet commun pour accompagner les entreprises dans cette voie. Celui-ci a aussi bénéficié

en 2023 d'une subvention via l'appel à projets franco-québécois. Le troisième projet commun consiste à créer des ponts et des collaborations entre les acteurs du jeu vidéo rennais et québécois, autour d'une « alliance franco-québécoise du jeu vidéo ». Il est porté par Atlangames, le réseau des professionnels du jeu vidéo de l'Ouest de la France, et l'association 3 Hit Combo. Il a, lui aussi, sollicité et bénéficié d'une aide de l'appel à projets franco-québécois, en 2023.

Solidarité internationale : 12 projets soutenus entre 2020 et 2023

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini permet à Rennes Métropole et à ses partenaires, la Collectivité Eau du Bassin rennais (CEBR) et le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) de consacrer 1 % des ressources affectées à leurs budgets pour en eau, assainissement, énergie et déchets pour financer des actions de solidarité internationale. Création de latrines, formation à la collecte et à la gestion des déchets : autant d'actions qui permettent de préserver les ressources et de sensibiliser à l'écologie aux quatre coins de la planète. Pour Rennes Métropole, cela représente douze projets soutenus entre 2020 et 2023, pour un montant total dépassant 127 000 €.

LA PARTICIPATION CITOYENNE



L'une des Terrasses de quartier, organisée à Villejean en octobre 2023.

Le Contrat de ville s'élabore avec les habitants

Rennes Métropole a consulté les habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de la refonte du nouveau Contrat de ville 2024-2030, doté d'une enveloppe de 1,5 M€.

Parce qu'ils y vivent, ils sont les mieux placés pour parler de leur quartier. À Cleunay, à Bréquigny, à Maurepas, au Blosne et à Villejean, les habitants des cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville se sont exprimés à tour de rôle, lors d'une large démarche de concertation citoyenne. En 2022, une enquête de perception avait été menée auprès de 1500 personnes. En 2023, ses résultats ont été restitués auprès des acteurs professionnels, associatifs et des habitants.

Un millier de personnes

À l'automne, cinq temps forts organisés sur l'espace public – un par quartier – ont permis de collecter la parole des habitants. Ces « terrasses de quartier » ont rassemblé environ un millier de personnes.

À Maurepas, l'initiative a même été prolongée par la campagne « Voisins malins », menée par La Cohue à la rencontre des habitants du quartier. Le conseil citoyen de Rennes Métropole a également partagé son analyse.

Au total, pas moins de 5000 contributions ont permis d'enrichir l'élaboration de la nouvelle feuille de route de Rennes Métropole en faveur des quartiers prioritaires.

Nouvelles thématiques

La démarche de co-construction a permis de faire émerger de nouvelles thématiques, notamment la transformation écologique, l'inclusion numérique, la tranquillité publique, le « bien vieillir » et l'alimentation saine et durable.

Celles-ci ont donné le cadre des engagements du futur Contrat de ville signé en 2024, pour une durée de six ans, assorti d'une enveloppe budgétaire de 1,5 M€. De quoi financer 160 projets, au bénéfice de l'amélioration des conditions de vie des 33000 habitants des quartiers prioritaires rennais. Pas moins de 21 signataires sont concernés par le sujet. Rennes Métropole (23 %) et la Ville de Rennes (12 %) font partie des quatre financeurs du Contrat de ville, aux côtés de l'État et du Département d'Ille-et-Vilaine. ■



33 000
habitants

dans les quartiers prioritaires rennais



5 000
contributions
reçues

L'Assemblée citoyenne prend ses marques

Créée comme prévu par la charte métropolitaine de la participation citoyenne, l'Assemblée citoyenne réunit des habitants de la métropole qui veillent à la bonne application de ladite charte, mais pas seulement. Printemps citoyen, concertations sur les grands projets et politiques publiques, valorisation de l'engagement citoyen : leurs regards permettent d'apporter de nouveaux points de vue.

Ils sont 28 citoyens, neuf d'entre eux sont issus de la Convention métropolitaine qui a élaboré la charte de la participation citoyenne adoptée par les élus en décembre 2022. Les autres membres ont été tirés au sort, en veillant « à l'équilibre de la représentation géographique de la métropole et de la parité femmes/hommes », précise Camille Jamet, chargée de mission Participation citoyenne à Rennes Métropole.

Se former, comprendre, agir 2023 a vu l'installation formelle de l'Assemblée citoyenne, avec des discussions autour de son fonctionnement et de sa place en tant que garante de la mise en œuvre de la charte. Objectif porté par les membres : « faire vivre la citoyenneté et donner des espaces de parole aux habitants. »

Se former au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), étudier la possibilité de valoriser la participation, clarifier le droit d'interpellation... Les sujets d'études et de préconisations sont nombreux et variés pour cette toute jeune assemblée.



Des membres de l'Assemblée citoyenne lors d'une journée de travail en octobre 2023.

Le numérique pour tous

En 2023

1500 accompagnements individuels

par les conseillers numériques.

Depuis janvier 2022, des conseillers numériques sillonnent la métropole. Leur objectif est de lutter contre les inégalités d'accès et d'usage du numérique. Utiliser le traitement de texte sur un ordinateur, naviguer sur un smartphone, aider l'utilisateur pour réaliser une demande en ligne... Les missions sont nombreuses, avec une volonté : accompagner chaque bénéficiaire vers un maximum d'autonomie. Pour 2023, les quatre conseillers numériques présents dans 34 communes de la métropole ont proposé plus de 1500 accompagnements individuels. La direction des Services numériques de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes a souhaité aller plus loin. En partenariat avec le Hub Bretagne pour un numérique inclusif et Askoria, le projet Portrea dresse la cartographie des ressources présentes à Rennes pour simplifier l'accès et l'usage du numérique. Il permet d'accéder à une information claire pour orienter l'utilisateur en fonction de sa demande, de lui montrer l'offre pour se familiariser au numérique proche de chez lui, et d'aiguiller les élus dans la prise de décision pour garantir à tous un accès au numérique.

À l'automne 2024, sera proposé un recensement de l'offre à l'échelle métropolitaine, grâce à plusieurs ateliers organisés sur le territoire.



Trions nos déchets alimentaires !

Afin de favoriser le tri des déchets alimentaires, Rennes Métropole déploie différentes solutions pour les habitants et a lancé une vaste campagne de sensibilisation en octobre 2023.

Une nouvelle poubelle arrive et avec elle, de nouvelles habitudes à adopter pour les habitants de l'Hexagone ! Depuis le 1^{er} janvier 2024, les citoyens sont en effet appelés à trier également leurs déchets alimentaires, tel que le prévoit la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire), et à les séparer des ordures ménagères. Depuis plusieurs années, Rennes Métropole œuvre au déploiement de plusieurs solutions, adaptées à chacun en fonction du secteur géographique, du type d'habitation (pavillon ou immeuble) et de la densité de population. Compostage individuel en maison, compostage partagé pour les immeubles (quand cela est possible, et sur la base du volontariat), et désormais, collecte en abris bacs sont décidés et progressivement installés, suivant des enquêtes terrains réalisées jusqu'en septembre 2024 pour répondre au mieux aux besoins et pratiques. L'implantation des nouvelles modalités de tri s'inscrit dans le temps long de l'action, puisqu'il est nécessaire d'apporter une réponse adéquate à 230 000 foyers, dont on estime que des dizaines de milliers sont déjà équipés (la collectivité distribue des composteurs individuels pour les maisons depuis 1995, et installe des aires de compostage partagé depuis 2008). Ainsi, entre octobre 2023 et la mi-2025, la collectivité déploie une grande campagne de sensibilisation au plus près des habitants en immeuble, à travers l'échange en direct *via* le porte-à-porte. Une campagne qui, à terme, touchera plus de 100 000 foyers.

Apport volontaire en abri bac

Des éco-animateurs vont à la rencontre des habitants pour les informer des nouvelles consignes de tri des déchets alimentaires progressivement mises en place sur le territoire. Un seau spécifique est remis par les agents mandatés. Désormais, les déchets sont à déposer dans les points d'apports volontaires dédiés.

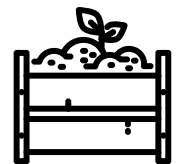
Compostage partagé

Pour les habitants bénéficiant d'une aire de compostage partagé au pied de leur immeuble, les consignes de tri sont plus restrictives : il est interdit d'y déposer des produits laitiers, du pain, des restes de repas, du poisson et de la viande, ou des capsules de café – il faut les mettre avec les ordures ménagères. Là où cette modalité de tri existe déjà, au pied de la résidence ou sur l'espace public, cette solution est maintenue.

Compostage individuel

Les habitants vivant en pavillon peuvent – dans la limite des stocks disponibles – être dotés d'un composteur gratuit, remis par Rennes Métropole. La collectivité comptabilise 5 000 composteurs distribués en 2023, et en prévoit 6 000 en 2024.

En attendant le déploiement complet de ce nouveau système de tri, les déchets alimentaires (hors compostage) peuvent être déposés dans la poubelle des ordures ménagères. ■



5 000
composteurs
ont été distribués
en 2023 par
la Métropole



100 000
foyers en
immeuble
sensibilisés
à terme via
le porte-à-porte



REGARD DE CHERCHEUR

Vincent Dubreuil,
géographe

« 2022 et 2023,
les deux années les plus
chaudes jamais enregistrées »

Géographe à l'université Rennes 2 et coprésident du Haut Conseil breton pour le climat, Vincent Dubreuil mène des recherches sur les îlots de chaleur à Rennes et dans la métropole au sein du laboratoire Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique (LETG) de l'université Rennes 2 et du CNRS.

Que nous apprennent les travaux qui sont menés par le LETG sur les îlots de chaleur à Rennes et dans la métropole ?

Vincent Dubreuil : Nous avons mis en place un réseau d'observation du climat il y a plus de vingt ans, avec, depuis trois ans à Rennes un réseau de stations équipées de capteurs permettant d'avoir en temps réel les températures et l'intensité des îlots de chaleur. Nous étudions la façon dont l'extension urbaine contribue à modifier le climat local. En comprenant cela, il est possible d'imaginer des solutions pour, à l'échelle locale, réduire l'impact de la ville sur le climat. En effet, l'effet global et l'effet local se cumulent : la ville augmente le changement climatique planétaire, lié à la hausse de la concentration en gaz à effet de serre, par la transformation des surfaces et l'urbanisation. À Rennes, la ville double quasiment l'effet du changement climatique. La différence moyenne de température entre centre-ville et campagne est de presque 1,5°C, et elle est deux fois plus importante la nuit.

Quels sont les effets du changement climatique sur le territoire que l'on peut anticiper ?

V. D. : Le futur climatique des vingt à trente prochaines années est très largement écrit, car il dépend des concentrations actuelles de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En moyenne, le climat va continuer à se réchauffer de 2 à 3 dixièmes de degré par décennie. 2022 et 2023 ont été les deux années les plus chaudes jamais enregistrées, cette tendance va se poursuivre et s'accroître. Le nombre de jours chauds à plus de 25°C, voire très chauds à plus de 30°C va, de plus, augmenter. Si l'on se projette après 2050 et jusqu'à 2100, le futur n'est pas complètement écrit. Il dépendra de notre capacité à réduire les gaz à effet de serre. Dans un scénario optimiste, avec des politiques de forte réduction des émissions de gaz à effet de serre, on pourrait ne pas dépasser ce qui se passera en 2050-2060. La trajectoire de référence, aujourd'hui, est un réchauffement global à +3°C à horizon 2100. Dans ce cas, en France

et à Rennes, on serait à +4°C, à condition de rester sur les politiques publiques décidées, et à condition que les États respectent les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À Rennes, nous aurions alors un climat ressemblant à celui de Coimbra, au centre du Portugal. Cela impactera toute notre vie quotidienne. En ville, le phénomène de « nuit tropicale » sera plus fréquent. Lors d'une telle nuit, la température ne descend pas en dessous de 20°C. Quasi-inconnu il y a cinquante ans, ce phénomène se produit en moyenne entre trois et cinq jours par an dans le centre-ville de Rennes. Un premier record avait été battu en 2022, avec huit nuits tropicales. En 2023, nous en avons eu douze. Ce n'est plus du tout anecdotique.

En 2022, il y a eu la canicule. Mais que s'est-il passé en 2023 pour atteindre un tel nombre ?

V. D. : Juillet 2022 a marqué les gens car il n'a pas plu, il y avait une forte sécheresse et des records de températures absolues ont été battus. D'un point de vue climatologique, la première semaine de septembre 2023 a été aussi remarquable, avec cinq à sept nuits tropicales de suite. Il a fait chaud le jour, sans dépasser les 40°C, et les nuits sont restées très chaudes. Le changement climatique se caractérise aussi par des phénomènes qui se produisent plus tôt ou plus tard dans l'année. Dépasser les 32°C en octobre est aussi remarquable que 42°C en juillet. Ces situations, inconnues aujourd'hui, seront observées demain.

Dans le futur, nous serons donc plutôt confrontés à un climat plus chaud qu'à de grandes variations de température ?

V. D. : Oui, il fera plus chaud le jour comme la nuit, mais en ville le réchauffement est encore plus marqué la nuit. Avoir des températures très élevées la nuit est problématique du point de vue de la santé. Avec des températures supérieures à 20°C, le cœur continue à battre un peu plus vite pour oxygéner le sang, et il y a un effet de fatigue supplémentaire. C'est supportable pour quelqu'un en bonne santé, mais cela présente un risque de surmortalité pour les personnes plus fragiles, plus âgées ou qui ont des problèmes respiratoires ou cardiovasculaires. Les gens n'ont pas encore suffisamment intégré qu'il faut se protéger la nuit, et rester dans un contexte de fraîcheur.

« Plus il y a de végétation en ville, plus on réduit le réchauffement. »

Que peut faire la Métropole face au changement climatique et à ces phénomènes d'îlots de chaleur ?

V. D. : Les différents leviers sont des solutions grises, vertes et bleues, pour reprendre les catégories de l'Ademe. Les solutions grises, ce sont la nature des matériaux et la capacité des bâtiments ou de la voirie à réfléchir l'énergie solaire au lieu de la stocker. Les solutions vertes concernent la végétation : soit l'énergie disponible en ville chauffe l'atmosphère, soit elle est utilisée par la végétation pour l'évapotranspiration et la photosynthèse. Plus il y a de végétation en ville, plus on réduit le réchauffement. L'arbre et les parcs arborés apportent de l'ombre le jour et ils sont utiles la nuit pour éviter cette surchauffe. Rennes Métropole mène de nombreuses actions pour que la végétalisation de la ville soit plus importante, mais il faut l'imaginer à grande échelle. Il y a également les solutions bleues. Dès qu'on a une surface d'eau, comme un miroir d'eau, l'évaporation limite le réchauffement de l'atmosphère. Il y a aussi ce qui facilite l'infiltration, car l'eau dans le sol peut alors s'évaporer plus facilement. Rennes Métropole et de

nombreuses autres villes en France mettent en place ce type d'actions. Les mesures de notre réseau de stations montrent que les quartiers un peu plus verts et arborés sont moins chauds que les quartiers plus denses.

Y a-t-il des endroits dans la métropole ou des quartiers qui ont valeur d'exemples sur ce point ?

V. D. : La difficulté est que le territoire de Rennes Métropole est très attractif. Il y a à la fois une volonté de mettre plus de vert et la nécessité de construire davantage. Rennes Métropole a une stratégie de développement avec la ville-archipel, et nos capteurs montrent très bien que l'on sort de l'îlot de chaleur rennais en franchissant la rocade. La température y baisse la nuit, grâce à la végétation de la ceinture verte. Mais la croissance s'est reportée sur de petites villes périphériques, qui se sont beaucoup développées en trente ans. De petits îlots de chaleur s'y développent. Alors que la température est de +4°C dans les îlots de chaleur à Rennes par rapport à notre station rurale de référence, elle est de +2°C dans ces petites villes. Quand on a eu +8°C dans des îlots de chaleur rennais, on a mesuré +4°C dans ces villes.

Propos recueillis par Nicolas Auffray

01

La préservation des ressources





Table ronde lors de la conférence locale du climat en avril 2023.

Le défi d'un Plan climat encore plus ambitieux

L'élaboration du futur Plan climat a été lancée en 2023, avec la volonté d'associer élus, services, acteurs socioéconomiques et habitants. Et avec un maître-mot : concilier urgence climatique et cohésion sociale.

C'est un immense chantier qu'entreprend Rennes Métropole à travers la révision de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Le précédent, voté en avril 2019 pour la période 2019-2024, fixait l'objectif ambitieux d'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030, par rapport à 2010. Le nouveau, dont l'élaboration a été lancée au mois de mars 2023, s'annonce encore plus exigeant : en poursuivant et en renforçant la dynamique enclenchée, en s'inscrivant dans l'objectif national et européen de neutralité carbone à horizon 2050, et en co-construisant le Plan avec les acteurs socioéconomiques et les habitants du territoire.

Mobilisation interne

Concilier urgence climatique et cohésion sociale est le maître-mot de ce PCAET qui, dans une première phase en 2023, a réuni les élus et les agents autour de plusieurs temps forts, dédiés à la présentation des enjeux principaux et des axes de travail.

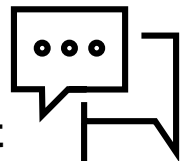
L'atelier métropolitain du 4 juillet a permis de partager les principaux enjeux du nouveau Plan climat avec les élus des communes de la Métropole. Deux séminaires interservices ont été organisés à l'été, respectivement autour des thématiques « Aménagement-bâti et économie » et « Mobilité, consommation et alimentation ». Et en novembre, plus de 200 participants ont assisté à la convention annuelle des élus municipaux, autour de la nécessaire conciliation entre ambition climatique et cohésion sociale. L'intérêt premier : leur permettre de s'approprier les enjeux actuels et à venir,

et poser les bases d'un travail transversal. En décembre, l'Audiar a publié un tableau de bord de suivi du Plan climat, au regard des principaux indicateurs parmi lesquels figurent les émissions de gaz à effet de serre, la pollution, la production d'énergie renouvelable, etc. En 2024, la collectivité élargit la démarche de révision du PCAET aux habitants et acteurs locaux, afin de rassembler le territoire derrière un cap commun, humain et écologique. ■

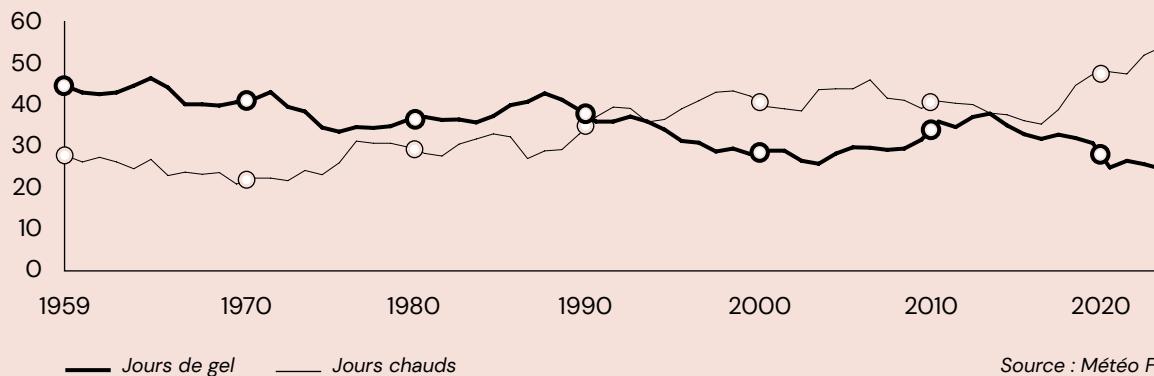
LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Conférence locale du climat

Face à l'urgence climatique, que sommes-nous prêts à changer ? C'est cette interrogation qui a guidé la troisième édition de la conférence locale du climat, organisée à destination du secteur socioéconomique local, le 4 avril 2023, à Rennes, au Couvent des Jacobins. À travers des tables rondes et des ateliers mobilisant les acteurs du territoire, les intervenants – à l'instar de Carole Pitou-Agudo, déléguée régionale Ouest de RTE, d'Olivier Martel, agriculteur ou de Gaëla Vanderhaghen, présidente de l'association Énergies du pays de Rennes – ont pu partager leurs engagements et ce qu'ils avaient déjà changé pour prévenir les pénuries de ressources et les aléas climatiques, sans nier les difficultés liées à ces transformations. L'occasion, pour les participants, de s'inspirer pour assurer, ensemble, les transitions indispensables aux défis et enjeux de demain.



Évolution du nombre de jours chauds et de gel à Rennes Saint-Jacques (moyenne glissante sur dix ans)



Source : Météo France
baro.audiar.org

Faire baisser la température

Quand on parle d'îlots de chaleur urbains, on se réfère à la capacité de certains espaces à accumuler la chaleur durant la journée pour la restituer une fois la nuit tombée, entraînant des conséquences parfois dramatiques en matière de santé publique. En collaboration avec les chercheurs du laboratoire Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique (LETG) de l'université Rennes 2, la collectivité étudie les îlots de chaleur urbains sur le territoire, afin de proposer en miroir un maillage des îlots de fraîcheur à réaliser, dans le cadre d'un plan-guide de végétalisation, en cours d'élaboration sur la ville de Rennes.

Cartographies à l'échelle métropolitaine

Grâce aux cartographies précises des scientifiques produites en 2023

à l'échelle de la métropole, les communes peuvent mesurer l'impact des projets d'aménagement et d'affiner les actions à mener rapidement : plantation massive d'arbres, désimperméabilisation des sols, création de failles d'aération dans les fronts bâtis, élaboration d'une politique transversale - en matière de conception et d'urbanisation - entre les divers services des communes et de Rennes Métropole, accompagnement au changement auprès des particuliers et des entreprises... Sans oublier l'urgence à lutter contre cette accumulation de chaleur pour les populations les plus vulnérables, notamment dans les structures scolaires, d'accueil des personnes âgées et les espaces à forte densité de population.

Adaptation au changement climatique : un état des lieux précis et précieux

Le réchauffement climatique, quelles conséquences concrètes pour le territoire métropolitain ? C'est sur cette question que la collectivité s'est penchée, en réalisant un diagnostic de vulnérabilité du territoire, dans le cadre de la révision du Plan climat-air-énergie territorial. Températures, canicules, sécheresses... L'évolution passée et future du climat a été étudiée, et une liste des impacts a été dressée : ressources en eau, infrastructures et réseaux, santé et qualité de vie, biodiversité et agriculture. L'intérêt : se doter d'une vision globale des conséquences du changement climatique sur le territoire pour en comprendre la vulnérabilité et, ainsi, construire une stratégie politique adaptée.



Dans les Prairies Saint-Martin à Rennes.

© C. Le Dévéhat



Jardin de la Confluence à Rennes.

Comment stocker le carbone ?

Objectif 2050 : la neutralité carbone, visant la réduction drastique des gaz à effet de serre et le stockage du carbone résiduel. À ce titre, le doctorant Julien Amelin a débuté, en novembre 2023, une thèse encadrée par l'Institut Agro Rennes-Angers et le laboratoire Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique (LETG) de l'université Rennes 2. Son but : identifier, sur le territoire, les capacités de séquestration du carbone des sols et des végétaux, afin de définir les leviers d'action pour les préserver et les renforcer. Rennes Métropole finance une partie des frais liés à ce travail scientifique, qui mêle prélèvements sur le terrain et données de la collectivité et des laboratoires.

À la recherche des pesticides dans l'air



De 2022 à 2026, Rennes Métropole confie la réalisation d'une étude sur les pesticides dans l'air en milieu urbain à Air Breizh. Le but : acquérir des connaissances sur l'exposition à ces substances dans l'air et faire le lien avec leur utilisation. En 2023, les résultats de la première année de l'étude (2022) ont été connus.

Les résultats de la première année de l'étude (2022)

52 prélèvements réalisés  49 échantillons étudiés

Résultats

72 substances recherchées
(herbicides, fongicides, insecticides, rodenticides),
dont 39 sont interdites d'utilisation en agriculture

 **53 substances non détectées**
 **19 substances détectées (majoritairement des herbicides), dont 5 sont interdites d'utilisation en agriculture**

Réduction de l'éclairage public : une expérimentation d'ampleur

Communes et Métropole ont travaillé ensemble pour expérimenter de mars à décembre 2023 une réduction de l'amplitude horaire de l'allumage des lampadaires. Les enjeux sont la réduction des consommations à l'heure de la forte hausse du prix de l'énergie, la baisse des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et l'harmonisation des horaires entre les communes. 41 d'entre elles se sont engagées pour une coupure totale de l'éclairage public durant l'été. Hors de la période estivale, l'extinction en cœur de nuit a également été expérimentée dans l'ensemble des communes, avec des adaptations selon les besoins puis des ajustements en cours d'année. Ces mesures ont permis d'économiser 17 % d'énergie et de réduire les émissions de CO₂ de 210 tonnes entre mars et décembre, par rapport à la même période en 2022. Les nouveaux horaires ont été reconduits en 2024.

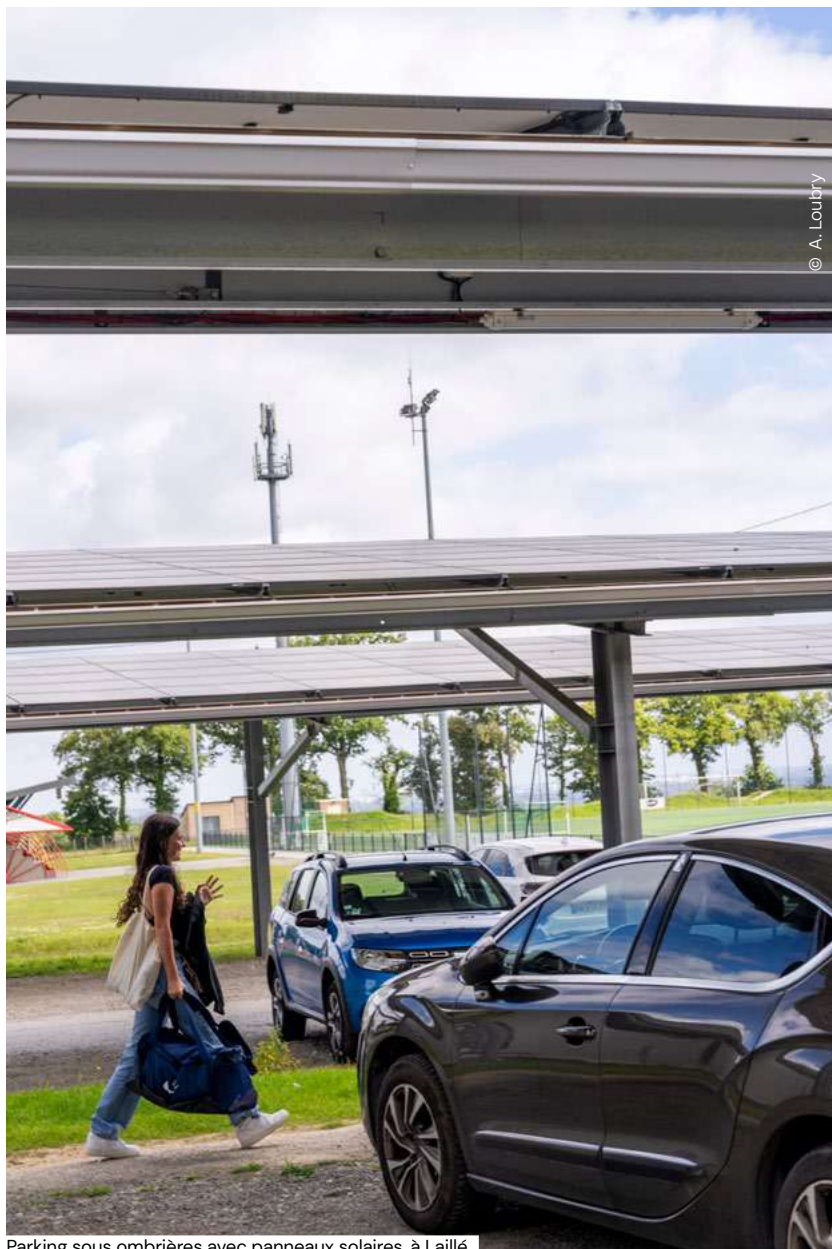
En 2023
17 % d'énergie économisée

Quel est le potentiel photovoltaïque des parkings ?

En 2023, Rennes Métropole a déterminé que 350 des 1800 parkings qu'elle possède présentent un potentiel photovoltaïque intéressant, à la fois du point de vue environnemental et économique.

Parmi eux, 123 font plus de 1500 m². La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023 prévoit, en effet, que les parkings de plus de 1500 m² soient ombragés sur au moins 50 % de leur surface par des ombrières photovoltaïques, avec un délai de mise en conformité de cinq ans pour les parkings existants.

La Métropole a repéré ceux qui pourront accueillir des panneaux solaires ou, sinon, être végétalisés et désimperméabilisés, pour répondre à des enjeux de préservation de la biodiversité et de l'eau et de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Installer des panneaux solaires sur les parkings répond aussi à un enjeu du Plan climat territorial : la multiplication par trois de la production d'énergies renouvelables, entre 2010 et 2030.



Parking sous ombrières avec panneaux solaires, à Laillé.

Du carburant pour Énerg'iV

Actionnaire de la SEM Énerg'iV depuis 2018, Rennes Métropole a validé sa participation à l'augmentation de capital de la société, lui permettant de poursuivre son développement sur la période 2024-2028. D'un montant de 750 000 €, cette contribution supplémentaire porte à 1 M€ le financement par Rennes Métropole du développement des énergies renouvelables, via Énerg'iV. Elle permet aussi à la collectivité de maintenir sa participation au-dessus de 5 % et donc un siège à son conseil d'administration. Parmi les projets actifs ou en développement, plusieurs se situent sur le territoire métropolitain : des centrales photovoltaïques à Pont-Péan, Le Verger et au Rheu ; une unité de méthanisation à Chantepie ; un parc éolien à Acigné ; une station GNV à Chartres-de-Bretagne ; etc. La production électrique des projets réalisés ou co-financés par Énerg'iV s'élevait à 24 GWh fin 2022, dont les deux tiers sur le territoire de la métropole.

À Rennes, les réseaux de chaleur Nord et Est connectés

En 2023, Rennes Métropole a poursuivi l'extension de son réseau de chaleur urbain en connectant les réseaux du nord et de l'est de Rennes.

Après plus de dix mois de travaux entre le quartier Saint-Martin et la rue d'Antrain, l'interconnexion des réseaux de chaleur Nord et Est devient effective. L'interconnexion des réseaux existants permet de maximiser la récupération de l'énergie produite à l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets de Villejean et à la chaufferie biomasse de Baud-Charbonnet.

Au total, 15 km de réseaux de chaleur ont été créés en 2023 et 47 sous-stations ont été raccordées, pour 17 MW souscrits par de nouveaux clients. Une année record. « L'année 2023 a été une étape importante dans l'évolution du réseau de chaleur à Rennes, explique Christine Rident, responsable des réseaux d'énergies et de chaleur à Rennes Métropole. En interconnectant les deux réseaux, nous avons fait un grand pas vers

l'autonomie énergétique du territoire. Nous pouvons ainsi utiliser, à une plus grande échelle, une énergie locale provenant de l'incinération des déchets, plutôt que du gaz importé issu des énergies fossiles. » Les bâtiments emblématiques raccordés en 2023 sont : le projet Hôtel-Dieu, le collège-lycée Saint-Martin, la barre Saint-Just, le campus centre de l'université de Rennes (faculté des Sciences Économiques et faculté de Droit et de Science politique), le lycée Jean-Macé, le rectorat, l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

En 2023
**15 km de réseaux
de chaleur** créés.

Un nouveau contrat pour la distribution publique du gaz

Au sein de Rennes Métropole, 37 communes bénéficient de la distribution publique du gaz. Auparavant, elles avaient des contrats différents, un vrai casse-tête à gérer ! Depuis 2017, lorsque les contrats de distribution du gaz de ces communes arrivent à échéance, ces dernières intègrent un contrat unique. Celui-ci fera peau neuve à l'été 2024, à l'occasion de l'entrée dans ce contrat de la Ville de Rennes. Ce nouveau modèle de contrat intègre plus d'exigences environnementales et de transition énergétique, à la suite de négociations engagées en 2023 avec GRDF. Un programme d'investissement doit notamment permettre à l'énergéticien d'injecter dans le réseau une proportion plus importante de gaz verts, issus des méthaniseurs du territoire.



Travaux sur le réseau de chauffage urbain rue de l'Hôtel-Dieu, à Rennes en juin 2023.

La chaudière biomasse de Baud-Chardonnet monte en puissance

En 2023, Rennes Métropole a voté un ambitieux programme de travaux pour augmenter la part des énergies renouvelables utilisées au sein de la chaudière de Baud-Chardonnet.

En 2023, le conseil métropolitain a voté un nouveau programme de travaux pour augmenter la part d'énergies vertes dans le mix énergétique utilisé au sein de la chaufferie de Baud-Chardonnet, à Rennes. Les travaux qui s'étaleront jusqu'en 2026 prévoient de renforcer la puissance de la chaudière bois de 3,7 MW, d'installer un ballon de stockage thermique de 5 000 m³, des récupérateurs de chaleur complémentaires sur les fumées, ainsi que des pompes à chaleur. Les énergies renouvelables et de récupération utilisées sur le réseau passeront ainsi, à terme, de 68 à 73 % du mix énergétique.

L'autonomie énergétique progresse

« Ces travaux démontrent l'agilité de telles installations pour promouvoir les énergies renouvelables locales au détriment des énergies fossiles, en l'occurrence le gaz, explique Christine Rident, responsable des réseaux d'énergies et de chaleur à Rennes Métropole. Nous faisons ainsi progresser l'autonomie énergétique de notre territoire tout en poursuivant notre objectif de réduction des gaz à effet de serre et de décarbonation totale de ce service public à l'horizon 2050. »

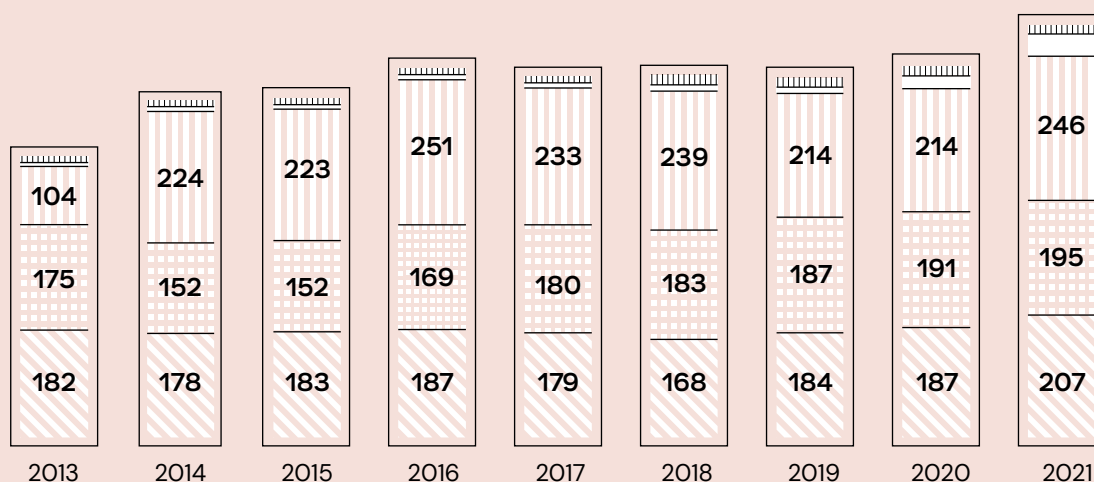


Ce programme représente un investissement de 9,7 M€, qui s'ajoutent au programme initial de 54 M€. En dépassant 70 % d'énergies vertes dans le mix énergétique, Rennes Métropole peut ainsi prétendre à une subvention supplémentaire de l'Ademe d'1 M€, en plus des 18,3 M€ prévus initialement.

Par ailleurs, le conseil métropolitain a voté l'extension du réseau de chaleur jusqu'à la Zac Bois-Perrin, dont l'aménagement va démarrer en 2024. Cela permettra, à l'horizon 2030, de proposer cette énergie en partie décarbonée pour chauffer une quinzaine de bâtiments neufs ou rénovés dans la Zac.



Évolution de la production d'énergie renouvelable et de récupération par filière (en GWh)



Bois-énergie domestique
 Unité de valorisation énergétique (Villejean)
 Bois-énergie chaufferies
 Méthanisation
 Solaire photovoltaïque

Sources : OEB, Audiar, Rennes Métropole
baro.audiar.org



Le bois de Champagne, sur la commune de Pacé.

La Métropole définit une stratégie en faveur de la biodiversité et de l'eau

Élaborée courant 2023, la stratégie métropolitaine en faveur de la biodiversité et de l'eau a été adoptée en février 2024. Une stratégie globale pour poursuivre et amplifier les actions localement, afin de préserver les espèces et leurs habitats naturels.

La Métropole a élaboré une stratégie en faveur de la biodiversité et de l'eau, adoptée par le conseil métropolitain en février 2024. Avec un cap : la lutte contre l'érosion de la biodiversité, et agir pour que la biodiversité continue de se développer.

Une indispensable biodiversité

Impactée par les activités humaines et, désormais, par le changement climatique, la biodiversité est indispensable : elle contribue à la qualité de l'eau, de l'air, du sol et de l'alimentation, préservant la santé humaine et la qualité de vie. De plus, elle protège contre les risques climatiques et naturels, en stockant et en absorbant le carbone ainsi que les gaz à effet de serre. Comme le patrimoine culturel, la biodiversité représente un patrimoine à connaître et à sauvegarder.

La stratégie métropolitaine s'inscrit dans le long terme, et vise principalement à préserver les espèces animales (la faune) et végétales (la flore) sur le territoire, ainsi que les espaces où elles peuvent se nourrir, se reproduire et se développer.

Localement, plusieurs constats poussent la Métropole à agir. Parmi eux, le fait que seules 3 % des masses d'eau en Ille-et-Vilaine sont dans un bon état écologique, ou encore qu'un quart des

espèces recensées en Bretagne sont actuellement menacées. Par ailleurs, 365 milieux naturels d'intérêt écologique (MNIE) se situent aujourd'hui dans la métropole, de véritables réservoirs de biodiversité qui représentent 6 % de la surface du territoire.

Connaître, préserver, restaurer, s'adapter, mobiliser

Au cours de l'élaboration de cette stratégie, cinq trajectoires de long terme ont été identifiées :

- améliorer la connaissance de la biodiversité ;
 - préserver et pérenniser les espaces agricoles et naturels comme les espaces de nature en ville ;
 - développer la biodiversité en restaurant et en améliorant les espaces naturels à la campagne comme en ville ;
 - s'adapter au changement climatique et faire face aux événements extrêmes ;
 - mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire.
- Chacune se décline en des objectifs et des actions à court et à moyen terme. Des actions qui sont réalisées, en cours ou à venir, et qui concernent de nombreuses politiques publiques menées par la Métropole : la transition écologique, l'aménagement, les espaces publics, l'eau et l'assainissement, ou encore l'agriculture et l'alimentation. ■



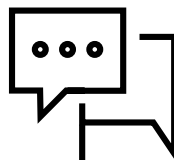
365
milieux
naturels
d'intérêt
écologique
dans la métropole

1/4
des espèces
recensées
en Bretagne
actuellement
menacées

3 %
des masses
d'eau en
bon état
écologique
en Ille-et-Vilaine

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La stratégie métropolitaine entend créer des ponts entre les actions menées par les communes, par des acteurs du territoire (associations, entreprises, universitaires...), et celles de la Métropole. Associé à son élaboration, le conseil métropolitain de la biodiversité et de l'eau, créé en 2022 – constitué d'associations, d'universitaires et d'institutions –, accompagne la Métropole dans la mise en œuvre et le développement de cette stratégie.



Retrouver des passages pour la faune et la flore

Une étude a été lancée en 2023 sur cinq secteurs de la métropole. Il s'agit d'endroits qui empêchent les espèces animales et végétales de rejoindre des espaces naturels où elles pourraient se nourrir ou se reproduire. Ce travail, mené avec un bureau d'études, établit un diagnostic approfondi de chaque secteur. Il proposera ensuite différentes pistes d'aménagements pour permettre ce passage des espèces qui contribue à préserver la biodiversité. Chaque secteur choisi possède ses particularités : milieux naturels alentours, faune et flore, proximité d'axes routiers... L'étude permettra de réaliser des fiches pratiques qui pourront servir à d'autres secteurs similaires. Les cinq zones concernées sont situées à Pacé (autour du Pont de Pacé), entre Montgermont et Saint-Grégoire (autour de la quatre voies Rennes – Saint-Malo), entre Rennes et Cesson-Sévigné (abords de la porte des Longs-Champs), à Vern-sur-Seiche (bois de Sœuvres) et à Pont-Péan (secteur traversé par la RN 137).

La recherche universitaire au service de la ressource en eau

Quel est l'impact du changement climatique sur la ressource en eau ? Comment anticiper et s'adapter au risque de sécheresse ? C'est pour répondre à ces questions que la Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais se sont tournées vers le milieu scientifique en 2019. Pendant plus de trois ans, la chaire « Eaux et territoires » de la Fondation Rennes 1 a travaillé sur la question et en a tiré des préconisations qui serviront aux réflexions et aux prises de décision, alors que l'été 2022 est venu rappeler à tous le risque d'épisode de grande sécheresse, y compris en Bretagne.

Un outil pour anticiper les sécheresses

Les scientifiques et gestionnaires se sont appuyés sur des données

provenant des bassins versants qui alimentent la métropole rennaise, et particulièrement celles issues du fonctionnement du barrage de la Chèze, à Saint-Thurial. Cet ouvrage central d'alimentation en eau potable est doté d'une capacité de stockage de 14 millions de mètres cubes. Concrètement, ce travail universitaire a permis le développement d'un outil de prévision innovant, qui permettra d'anticiper les sécheresses et d'alerter en amont. Il est en outre un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire qui doivent anticiper le fonctionnement de l'alimentation en eau, ou celui des ouvrages de rejet des eaux traitées.



Bas niveau d'eau constaté en novembre 2022 au barrage de la Chèze, à Saint-Thurial.

Inflation et modernisation : pourquoi le prix de l'eau augmente

Pour faire face à la hausse de ses coûts d'exploitation et à la nécessité de renouveler équipements et réseau de distribution, Eau du Bassin rennais s'est résolue à augmenter le prix de l'eau potable. L'impact sur la facture moyenne d'un foyer s'élève à 1,50 € par mois.

Le prix de l'eau potable facturé aux abonnés a augmenté en janvier 2023, pour de multiples raisons. Elles tiennent pour une part à l'inflation qui a fait exploser les coûts d'exploitation du syndicat d'eau : facture d'électricité multipliée par 3,5, forte augmentation du prix des produits de potabilisation de l'eau, coût de travaux en hausse de 15 à 20 %... D'autres éléments contribuent à cette augmentation. Afin de préserver la ressource en eau sur le long terme, Eau du Bassin rennais a lancé un plan de modernisation de ses équipements et de son réseau de distribution. Ils desservent les 43 communes de la métropole ainsi qu'une trentaine d'autres communes du bassin rennais, soit 540 000 habitants.

Pour mener à bien cette démarche volontariste, le syndicat a donc engagé un ambitieux programme d'investissement de 103 M€ sur la période 2021-2026 : travaux de modernisation de l'usine d'eau de

Rophémel pour produire une eau de meilleure qualité, et d'importants travaux d'étanchéité sur son barrage ; réhabilitation de 23 réservoirs, de petites usines d'eau du réseau et de forages souterrains ; construction d'un nouveau château d'eau à La Mézière... Ce programme prévoit aussi le renouvellement annuel de près de 60 km de canalisations, principalement pour lutter contre les fuites d'eau. À eux seuls, ces travaux sur les réseaux représentent un investissement de 60 M€ sur cinq ans, que l'augmentation du prix de l'eau - modérée par une tarification sociale pour les foyers modestes - contribuera à financer.

60 km de canalisations renouvelés chaque année.

Assainissement : une future station à Bruz, des extensions à Brécé et Romillé

Traitant les eaux usées des communes de Bruz, Chavagne, Le Rheu et d'une partie de Saint-Jacques-de-la-Lande, la future station de Bruz se situera près de la zone d'activité des Portes de Ker Lann. Les études préliminaires se sont déroulées de 2020 à 2023, avant une concertation du public début 2024. Elle pourra traiter les eaux usées de 50 000 équivalents habitant. Un méthaniseur, produisant du biogaz qui sera injecté dans le réseau, est prévu pour traiter ses boues et celles de stations environnantes. L'accent sera aussi mis sur la production d'énergie renouvelable, avec un maximum d'autoconsommation. La livraison de la station est envisagée pour fin 2028 et son coût, comprenant la réalisation de 11 km de réseaux, est estimé à 75,6 M€ TTC (valeur 2023). En 2023, les travaux d'extension des stations de Brécé et Romillé ont démarré. Celle de Brécé, qui traite aussi les eaux usées de Servon-sur-Vilaine, passera d'une capacité de 5 000 à 9 000 équivalents habitant. Les travaux dans ces stations permettront la production d'énergie renouvelable grâce à des panneaux solaires, et un nouveau traitement des boues favorisant leur compostage et leur épandage. Les travaux doivent s'achever à la rentrée 2024 pour Romillé, et au printemps 2025 dans le cas de Brécé.



Travaux sur le barrage et l'usine d'eau de Rophémel, en juin 2024.



Débutée en décembre 2023, la concertation préalable du public s'est déroulée jusqu'en février 2024 (ici, un atelier à Betton, début février).

PLUi : une deuxième modification en concertation

Adopté fin 2019, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) doit régulièrement être adapté pour prendre en compte de nouveaux projets, qu'ils concernent l'ensemble des 43 communes ou soient spécifiques à chacune. Après une première modification générale, approuvée fin 2022, une deuxième modification générale a été lancée en 2023 et doit être soumise au conseil métropolitain lors du printemps 2025. Elle vise notamment à traduire dans le PLUi les orientations du Programme

local de l'habitat 2023-2028, ou encore la stratégie de la Métropole concernant l'eau et la biodiversité.

Quatre défis pour demain

De décembre 2023 à février 2024, une concertation préalable du public a été menée. Elle était centrée sur quatre enjeux pour le territoire qui constituent les grands défis de cette modification n°2 : le logement, la mobilité, la sobriété foncière et l'adaptation au changement climatique.

S'il existe des invariants fixés par les documents stratégiques, ou l'exigence réglementaire de sobriété foncière, les habitants ont pu s'exprimer autour de sujets liés à l'amélioration de leur cadre de vie. Et en février 2024, deux rencontres publiques - avec des ateliers participatifs - ont eu pour but de mieux appréhender comment ces défis pouvaient s'articuler dans des opérations d'aménagement.

Sobriété foncière : un outil de simulation expérimental

Anticiper l'impact de l'urbanisation d'une parcelle sur la qualité des sols, pouvoir déterminer là où l'on peut construire tout en respectant les impératifs de sobriété foncière... Voilà des objectifs de l'outil de simulation expérimental sur lequel la Métropole et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ont travaillé en 2023. En cours de réalisation, il intègre de nombreux jeux de données locales complexes : typologie des sols, infiltration de l'eau, trames verte et bleue, types de végétation, biodiversité... Il doit permettre aux décideurs de connaître, grâce à un système de notation, les conséquences de l'urbanisation des parcelles, les compensations possibles sur place ou à proximité (plantations, surface de construction autorisée...), et éclairer les choix en termes de planification de l'aménagement. Pour cette expérimentation, la Métropole a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt national « Objectif Zan » de l'Ademe, en 2022, avec l'appui du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), qui apporte son expertise sur les fonctions écologiques des sols. Si l'outil fait ses preuves, il pourrait être répliqué sur d'autres territoires.

EuroRennes : le Grand Huit redonne vie à l'ancien technicentre

Première pierre d'un futur quartier des industries culturelles et créatives dans l'ancien technicentre de la SNCF, le Grand Huit a ouvert ses portes en juillet 2023. Une nouvelle étape pour le projet de renouvellement urbain du quartier de la gare qu'est EuroRennes.

Le Grand Huit a ouvert ses portes le 6 juillet 2023, à l'occasion des Tombées de la nuit. La guinguette foraine est restée ouverte un mois, puis elle a repris du service lors des vacances d'hiver. Les Rennais ont pu alors entrevoir le projet porté par Régis Masclat, collectionneur et restaurateur de manèges anciens.

À terme, quatre halles aux allures de conservatoire forain hébergeront les trésors accumulés par la famille Masclat au fil du temps. Lieu de vie et d'expérimentation, Le Grand Huit programmera des spectacles, des expositions et des ateliers de création, dans une ambiance cabaret d'autrefois. Sous le signe de l'amusement et du patrimoine, on y viendra danser, boire et manger un morceau. Les plus beaux manèges, décors de fête et jeux de foire seront exposés. La quatrième halle aura fonction de tiers-lieu, promis à accueillir des artistes en résidence, des artisans et des makers férus de technologie, d'électronique et de robotique.

Le Grand Huit s'inscrit dans le projet plus vaste de renouvellement urbain du

quartier de la gare, EuroRennes. Au sud des voies ferrées s'ouvre une période d'expérimentation et d'installation de nouveaux usages. La zone concernée couvre 7 hectares, intégrant les quatre halles SNCF acquises par Territoires publics. Des études pré-opérationnelles

sont engagées pour préciser les intentions urbaines. En extension du centre-ville, le secteur devrait être dédié aux industries culturelles et créatives, en complément d'une programmation de logements et d'activités tertiaires.



Le Grand Huit en juillet 2023.

Movies, un pôle de l'image et du son à ViaSilva

Dans le quartier ViaSilva, à quelques pas du terminus de la ligne b à Cesson-Sévigné, la réalisation du programme Movies s'est achevée en 2023. Ce véritable pôle numérique de l'image et du son rassemble trois bâtiments ultramodernes.

À l'intérieur, on trouve le siège de l'entreprise Broadpeak, spécialisée dans les logiciels de streaming vidéo, qui compte 330 salariés dont 200 à Rennes, une école - Creative Seeds - formant aux métiers du cinéma d'animation et aux techniques de la création en images de synthèse, La Licorne Rouge, une école des métiers du son avec quatre studios d'enregistrement, et une résidence étudiante comptant 215 appartements. L'immeuble qui accueille Creative Seeds et La Licorne Rouge héberge aussi des associations « voisines », telles que Clair Obscur, Court Métrange, Films en Bretagne ou l'Association française du cinéma d'animation (AFCA).



© A. Loubry

Porte de Tizé

Situé à Thorigné-Fouillard et en intra-rocade, le futur parc d'activités de la Porte de Tizé accueillera des petites et moyennes entreprises artisanales ou semi-industrielles (conditionnement, stockage, transformation...). Malgré un périmètre d'étude initial de près de 35 hectares, il s'étendra finalement sur 25 hectares afin de prendre en compte les exigences en termes de sobriété foncière. 145 000 mètres carrés pourront être cédés pour les locaux des entreprises.

Le dossier de création de cette Zac a été approuvé en juin 2023, par le conseil métropolitain. Il intègre des exigences environnementales (respect des corridors écologiques, maintien des haies bocagères, gestion de l'eau à la parcelle, bâtiments bas carbone...) et en faveur de la transition écologique (liaisons piétonnes et cyclables, production d'énergie photovoltaïque...).

Des espaces publics plus perméables, plus verts et moins énergivores

Adopté début 2022, le guide métropolitain d'aménagement des espaces publics définit des enjeux à prendre en compte dans les futurs aménagements de rues, de places, de pistes cyclables...

Il fixe aussi des objectifs pour favoriser la transition écologique.

En 2023, un premier bilan a été réalisé concernant les travaux qui ont été directement menés l'année précédente par les services de Rennes Métropole.

Certains objectifs indiqués dans le guide ont été dépassés.

Ainsi, dans les espaces requalifiés, les surfaces perméables ou végétalisées ont été augmentées à 24 % (soit plus de 34 000 m²), alors qu'elles ne représentaient que 6 % avant aménagement.

Au global, le nombre d'arbres a été accru de 70 % sur les périmètres des opérations, avec, en moyenne, 2,9 arbres plantés pour un abattu, contre un objectif initial de deux pour un. Autres indicateurs écologiques : la consommation moyenne d'un lampadaire installé lors des aménagements est de 83 kWh par an, contre 224 kWh pour celui qu'il a remplacé, les matériaux utilisés sur les chantiers sont à 30 % des matériaux recyclés. Après ce premier bilan, il a été décidé de renforcer les objectifs du guide, et de nouveaux indicateurs pourront voir le jour comme le bilan carbone d'une opération de travaux sur l'espace public.

En 2022

24 % de la surface des espaces publics

requalifiés par les services métropolitains perméables ou végétalisés (contre 6 % avant aménagement).

30 %, la part des matériaux recyclés

parmi ceux utilisés sur les chantiers.



La Vilaine redécouverte

Démolition du parking Vilaine, pontons flottants, gradins, nouvelle place... Le projet de réaménagement des quais de Vilaine à Rennes prend forme : les premières images ont été présentées lors du conseil municipal de Rennes en février 2024. On y voit le fleuve à l'air libre et de grands espaces verts place de la République.

Phytolab, paysagiste, associé au bureau d'études technique Ingérop, à l'agence Unité, architecte, au studio Vicarini, concepteur lumière, et à Biotopie, écologues, ont été retenus par Rennes Métropole pour concevoir ce projet d'aménagement des quais de Vilaine. L'équipe a travaillé toute l'année 2023 pour définir son cadre, son ambiance et ses grandes intentions. Les travaux devraient commencer en 2025 par la déconstruction du parking Vilaine. Livraison prévue en 2028.

Boulevard Marbeuf, aménagement du passage à niveau

Après les travaux sur les voies ferrées, démarrés en 2019 et opérés par SNCF Réseau, Rennes Métropole a procédé à l'aménagement de la trémie (passage sous le pont SNCF), des voiries et des espaces publics alentour. Objectif de cette opération d'envergure qui s'est achevée à l'été 2024 : sécuriser le passage à niveau du boulevard Marbeuf, jugé dangereux. Il s'agit de pouvoir franchir les voies SNCF en toute sécurité : la trémie pour les véhicules ; un trottoir et une piste cyclable bidirectionnelle pour les piétons et les cyclistes. Un rond-point « à la hollandaise » est également aménagé pour sécuriser le carrefour à l'intersection de la rue Louis-Guilloux, du boulevard Marbeuf et de la rue de Saint-Brieuc. Coût global : 27 M€, dont 50 % de Rennes Métropole, 25 % de l'État et 25 % de SNCF Réseau.



Plantation dans une ferme bio au lieu-dit Quincé à Rennes.

Agriculture et alimentation : un plan d'action jusqu'en 2027

Pour favoriser l'agriculture et l'alimentation durables, la Métropole a adopté en 2023 un plan d'action sur cinq ans. Avec des mesures en direction de l'agriculture et des consommateurs, mais aussi des secteurs de la transformation et de la distribution.

« **A**gir sur toute la chaîne alimentaire », telle est l'ambition du plan d'action pour la période 2023-2027, voté par le conseil métropolitain en septembre. Il concrétise la stratégie en faveur de l'agriculture et l'alimentation durables de la collectivité, adoptée en 2022. Cette stratégie fixe notamment comme objectifs le zéro pesticide de synthèse sur le territoire à horizon 2030 et le maintien de 55 % du territoire de la métropole en terres agricoles.

- un recensement des lieux de vente en circuit court sur le territoire, pour faire connaître les productions locales ;
- l'encouragement des entreprises sollicitant des aides économiques à s'engager, grâce à un autodiagnostic, vers des pistes d'actions ;
- la promotion des métiers agricoles sur le territoire, avec les partenaires agricoles et ceux de l'emploi et de l'insertion, afin de mettre en valeur les agriculteurs locaux et s'adresser aux jeunes comme aux personnes intéressées par une reconversion. ■

Le plan d'action 2023-2027 peut être consulté sur la page web metropole.rennes.fr/lagriculture-et-lalimentation

Soutien des agriculteurs bio

Le plan regroupe 24 types d'actions. Elles concernent le monde agricole, le domaine de la transformation et de l'agroalimentaire, le secteur de la distribution ainsi que les consommateurs. Parmi les mesures, la mise en place d'un plan bio, dont l'une des traductions est le soutien de la Métropole aux acteurs locaux qui accompagnent les agriculteurs bio en difficulté. L'accompagnement de la démarche « Terres de sources », qui propose notamment aux agriculteurs un diagnostic sur leurs pratiques, est réaffirmé.

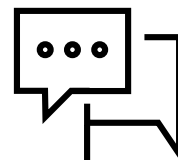
Cantines scolaires, circuits courts, promotion des métiers agricoles

Quelques autres actions en faveur de l'agriculture et l'alimentation durables :

- la poursuite de l'accompagnement des professionnels des cantines scolaires ;
- la mise en place de permanences diététiques pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire ;

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Piloté par Rennes Métropole, le plan d'action est partenarial. Il fédère de très nombreux acteurs locaux, en plus de communes de la métropole. Des acteurs qui peuvent se mobiliser sur une ou plusieurs actions du plan. Parmi eux, l'Audiar, la Chambre d'agriculture, la Chambre de métiers et de l'artisanat, Agrobio 35, l'Ademe, la Région, le Département, France Travail, la collectivité Eau du Bassin rennais, le Civam 35 Installation Transmission, le Centre culinaire conseil, les CCAS, le pôle de compétitivité Valorial, l'Institut Agro Rennes-Angers, Sciences Po Rennes, et des associations comme la Maison de la consommation et de l'environnement, la Banque alimentaire ou encore Solidarité Paysans.



Terres de sources : un marché public rassemble 88 agriculteurs et 71 collectivités

Le Programme Terres de sources, lancé en 2014 et lauréat en 2019 de l'appel à projets national « Territoires d'innovation de grande ambition », poursuit son développement. Début 2023, un nouveau marché public – le troisième –, baptisé « Protection de l'eau et de l'air 2023-2025 » a été conclu, rassemblant 71 acteurs publics – dont 61 communes et 7 intercommunalités – et 88 agriculteurs. Lancé par la Collectivité Eau du Bassin rennais, Terres de sources permet, via un groupement de commandes, aux communes et collectivités de se tourner vers des agriculteurs du territoire pour une prestation de protection de la qualité de l'air et de l'eau, en fournissant des produits agricoles durables, destinés aux cantines scolaires. Les producteurs sont également rémunérés pour assurer une prestation d'éducation à l'alimentation auprès des écoliers. Objectif du label Terres de sources : améliorer la qualité de l'air et de l'eau, sur un périmètre s'étendant de part et d'autre du bassin rennais, en s'engageant à respecter un cahier des charges (limitation des pesticides, interdiction des antibiotiques en préventif pour les animaux, etc.).

Premier bail rural à clauses environnementales

En octobre, la Métropole a signé un premier bail rural à clauses environnementales avec les deux maraîchers en agriculture biologique du Gaec Au Fil des Cesson. Ils se sont installés sur 3,7 hectares, propriété de la Métropole, à La Lande-Amaury à Cesson-Sévigné. Conclu pour neuf ans, et reconductible tacitement, ce bail implique pour le locataire de conserver les haies bocagères et de respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique s'il exploite en bio ou de ne pas utiliser de pesticide de synthèse dans le cas contraire. La collectivité entend développer ce type de bail sur le territoire, pour tendre vers le zéro pesticide de synthèse à horizon 2030 et favoriser l'installation d'agriculteurs bio sur les parcelles qu'elle possède. Ces deux objectifs sont inscrits dans sa stratégie en faveur de l'agriculture et l'alimentation durables.



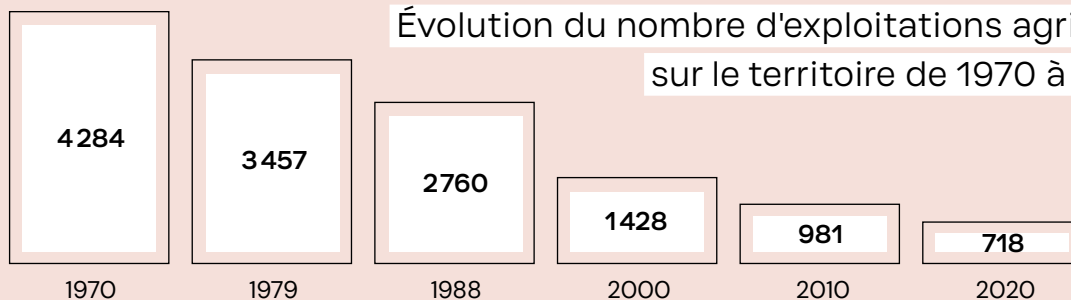
L'un des dix portraits de la campagne de sensibilisation.

Opération séduction pour l'agriculture dans la métropole !

Rennes Métropole a lancé fin 2023 une grande campagne de communication pour valoriser les métiers agricoles, renforcer l'attractivité de la filière, mettre en valeur la production locale et, pourquoi pas, susciter des reconversions ! La filière agricole sur la métropole de Rennes, ce sont 718 exploitations (17 % en bio) couvrant 55 % du territoire. Pas moins de 40 % des agricultrices et agriculteurs seront retraités dans dix ans. Les dix portraits d'exploitants, signés du photographe Emmanuel Pain, dépeignent un quotidien au service d'une alimentation saine et durable et produite localement.



Évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de 1970 à 2020



Source : Recensement agricole



La réparation et le réemploi d'appareils électriques et électroniques sont des illustrations de l'économie circulaire, ici à Envie 35.

Économie circulaire : une feuille de route pour le territoire

En 2023, Rennes Métropole a élaboré une feuille de route pour l'économie circulaire, alors qu'au regard des défis écologiques et sociaux actuels, réparation, réemploi et réutilisation sont au cœur de l'économie de demain.

Vers une économie plus sobre en ressources naturelles et moins émettrice de gaz à effet de serre. C'est l'un des objectifs de la feuille de route en faveur de l'économie circulaire, adoptée en novembre 2023 par la Métropole.

Réduire l'empreinte matières du territoire

Chaque année, un habitant breton a une empreinte matières de 13,7 tonnes en moyenne, selon l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. C'est le poids des matières contenues dans les produits consommés et de celles qui sont nécessaires à la fabrication de ces derniers. Une empreinte matières en croissance constante, alors que l'empreinte matières soutenable – qui préserve des ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables – devrait être de six tonnes par habitant en 2050, à l'échelle planétaire.

Sur le territoire de Rennes Métropole, la feuille de route de l'économie circulaire entend favoriser la réparation, le réemploi, la réutilisation et le partage, afin d'y diminuer la matière consommée. Cela nécessite notamment de nouvelles logiques de production, et de rapprocher production et consommation locale. Aujourd'hui, 53 % de la consommation des entreprises et des ménages sont produits hors du territoire. La feuille de route entend viser 48 % en 2030, soit une progression des consommations produites localement de 10 %.

Des filières locales à fort enjeu

La Métropole accompagnera la transformation des activités et des emplois locaux. Elle entend encourager les dynamiques locales en organisant

des groupes de travail (voir encadré La participation des acteurs), proposer des appels à projets, soutenir les études et expérimentations et s'engager à travers la commande publique.

Quatre grandes filières locales ont été ainsi mises en avant : le bâtiment et les travaux publics, les équipements de mobilité, les équipements électriques et électroniques, et l'alimentation et la biomasse. Elles ont été choisies pour leur importance en termes d'empreinte matières, d'émissions de gaz à effet de serre, de poids dans l'économie locale, ou de dépendance aux importations. Chacune d'elles fait l'objet d'actions spécifiques jusqu'en 2030. Quelques exemples : réemployer 5 % des matériaux issus des chantiers de réhabilitation et de démolition ; tripler les emplois dans le secteur de la réparation d'équipements électriques et électroniques ; tripler le nombre de pièces détachées issues de l'économie circulaire remises en circulation par les centres locaux pour véhicules hors d'usage (VHU). ■

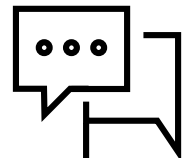


13,7 t
L'empreinte
matières
annuelle
d'un habitant
en Bretagne

En savoir plus sur
metropole.rennes.fr

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La feuille de route pour l'économie circulaire a été élaborée avec une cinquantaine d'acteurs locaux, des entreprises de toute taille et des associations. Dans sa mise en œuvre, la Métropole compte encourager la coopération économique entre acteurs locaux et une dynamique locale, notamment à travers l'organisation de groupes de travail thématiques avec des entreprises et des associations.



Ensemble, réduisons nos déchets

Après l'adoption en 2022 de la stratégie déchets baptisée « Ressources », Rennes Métropole a voté le Programme local de prévention des déchets 2023-2028, intitulé « Réduire nos déchets – Jeter moins, gérer mieux, préserver plus ». Réalisé en concertation avec des groupes d'habitants, d'élus et d'experts, il se compose d'un grand nombre d'actions visant à aider et à accompagner la population dans la réduction, le tri et la réutilisation des déchets produits. Médiation, opérations de broyage, ateliers compost, soutien de la consigne... constituent des solutions concrètes et adaptées à chacun, pour acheter et consommer responsable, prolonger la durée de vie des objets et favoriser leur valorisation.



Atelier « Mon jardin zéro déchet » en 2022.

Préserver l'or vert

Produits dans les jardins, les végétaux constituent des ressources inestimables pour l'environnement et les êtres vivants. Dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et de réduction de la pollution et des déchets, la collectivité a opté, en mars 2023, pour l'arrêt de la dépose des tontes en déchèterie et l'arrêt des collectes des végétaux qui étaient réalisées dans l'intra-rocade de Rennes. Pour préparer et accompagner la population à cette décision, effective le 1^{er} janvier 2024, des ateliers, formations

et visites de jardins sont organisés pour découvrir des astuces et techniques de réutilisation des ressources végétales. Cette mesure s'inscrit plus largement dans une stratégie politique déployée depuis vingt ans : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Et, le cas échéant, il constitue une ressource à valoriser.

Conception et entretien des espaces verts

À Rennes, par exemple, la direction des Jardins et de la Biodiversité – commune

à la Ville de Rennes et à Rennes Métropole – joue un rôle d'accompagnement dans l'application de cette vision globale, auprès des acteurs intervenant dans la conception et l'entretien des espaces verts. Pelouse *mulching*, branches faiblement taillées, feuilles déposées dans les massifs... 90 % de la matière est réutilisée sur place. Le solde des « déchets verts » est acheminé vers une plateforme et transformé en compost et terreau, destinés aux plantations et projets de végétalisation.



Dans l'une des déchèteries de la métropole équipées d'un local de réemploi.

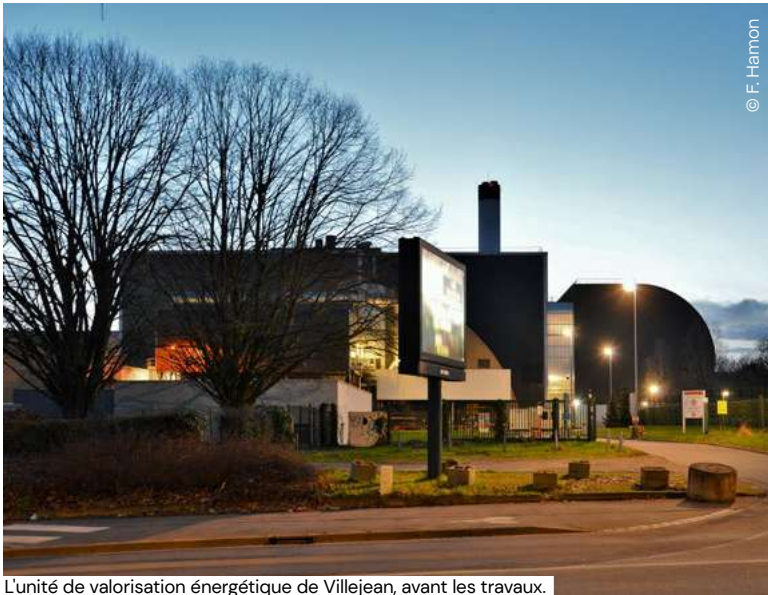
Réemploi : une expérimentation ambitieuse

Au sein de la métropole rennaise, 12 déchèteries sur 18 sont équipées d'un local de réemploi, qui permet aux habitants de déposer leurs objets en bon état. Pour faciliter l'approvisionnement de chaque structure partenaire et désencombrer les espaces dédiés, Rennes Métropole a lancé, en septembre 2023, l'expérimentation d'une plateforme logistique pour le réemploi rue de la Donelière, à Rennes. Elle stocke les éléments collectés, qui seront ensuite récupérés et valorisés par les associations concernées (La Belle Déchette, L'Équipière, La Petite Rennes, La Cohue, Bulles Solidaires, Aneth, L'Échappée Benne...).

En 2023

12 déchèteries équipées d'un local de réemploi.

1 plateforme logistique expérimentée.



L'unité de valorisation énergétique de Villejean, avant les travaux.

© F. Hamon

Nouveaux marchés pour la collecte des déchets

Les nouveaux marchés de collecte ont été attribués, ils démarreront en février 2025. La société Derichebourg gèrera le ramassage des déchets alimentaires de l'ensemble de Rennes Métropole et toutes les collectes à Rennes, à Cesson-Sévigné et à Saint-Jacques-de-la-Lande. L'entreprise Suez poursuivra ses prestations dans les quarante autres communes, hors déchets alimentaires.

En 2023

44 000

C'est le nombre de bacs d'ordures ménagères pour les pavillons qui ont été remplacés en 2023, et dotés d'une puce pour améliorer la collecte, au plus près des besoins.

UVE : les travaux à l'arrêt

Engagés en avril 2022, les travaux de restructuration au sein de l'unité de valorisation énergétique de Rennes doivent permettre d'augmenter la production d'énergie, pour une même quantité de déchets incinérés. Toutefois, en mars 2023, une difficulté survient, entraînant dès lors la suspension des travaux. Des interrogations ont

été soulevées concernant l'installation des chaudières et leur conformité avec la réglementation européenne en vigueur. Dans l'attente du redémarrage de l'usine, le détournement des déchets se poursuit vers d'autres centres de traitement, en Bretagne, en Normandie et dans les Pays de la Loire.



© A. Loubry

Tri Troc mobile, la déchèterie en bas de chez vous

Mise en place en 2019, la déchèterie mobile se nomme, depuis septembre 2023, la Tri Troc mobile. Véritable équipement de proximité, elle se déplace à Rennes au plus près des habitants des quartiers Bréquigny, Le Blosne, Maurepas, Centre, Villejean et Cleunay. Deux espaces distincts la composent : un endroit pour collecter tous les déchets – hors végétaux, gravats, plâtre et amiante –, et un endroit pour déposer et récupérer les objets en bon état (jouets, livres, puériculture, petits meubles...). En cas de non-reprise, les objets sont donnés à des associations. Dès 2024, elle se déplacera chaque semaine dans deux quartiers différents.

02

Les solidarités métropolitaines





Programme Arabesque de 30 logements en bail réel solidaire à Rennes, dans le quartier du Blossne.

Un PLH contre la crise du logement

Dans un marché immobilier tendu, le nouveau Programme local de l'habitat de Rennes Métropole 2023-2028 cadre une ambition politique forte. Il s'agit d'aider chacun à se loger selon ses besoins, sans se ruiner.

Démographie, inflation, taux d'intérêt... Partout en France, le marché de l'habitat se grippe, au risque d'exclure les populations les plus vulnérables. La crise du logement sonne la mobilisation générale. Adopté en décembre 2023, le Programme local de l'habitat (PLH) de Rennes Métropole met la collectivité en ordre de bataille. L'objectif est clair : permettre à tous ceux qui le veulent, de se loger partout sur le territoire. Y compris là où il est devenu si difficile de trouver une location disponible ou un bien à un prix accessible, en particulier dans le cœur de la métropole. La collectivité y affecte un budget de 300 M€, d'ici à 2028.

La production de 5000 logements par an sur le territoire - dont 1250 logements HLM pour répondre aux 30000 demandes en attente - constitue l'une des principales orientations du nouveau PLH. La construction de logements neufs ira de pair avec des opérations de recyclage immobilier (rénovation, conversion de bureaux en logements, etc.). Un tiers de ces nouveaux logements seront situés dans la ville de Rennes.

Entre l'accession sociale et l'accession libre, le PLH élargit la gamme de produits, avec davantage de logements à prix et loyers encadrés. Environ 20 % de la production de logements neufs seront ainsi consacrés au logement locatif intermédiaire et à l'accession abordable.

Le foncier, un bien commun

Autre nouveauté : le PLH étend le bail réel solidaire (BRS) à l'ensemble des communes. Ce dispositif permet de produire des logements en accession sociale et à prix abordable, en disso-

ciant le foncier du bâti : l'acheteur possède son logement, mais pas le terrain sur lequel il est construit. Le PLH prévoit la construction de 2000 logements en bail réel solidaire par an, dont plus de 600 en accession sociale.

Densité bas carbone

Une autre orientation stratégique concerne l'encadrement des loyers - là où ils sont les plus élevés - et la régulation des meublés touristiques. Hors zones d'aménagement public, le PLH prévoit aussi un recours plus fréquent au droit de préemption afin de maîtriser le foncier dans le diffus et de freiner l'envolée des prix des terrains constructibles. Construire dense ? Le PLH reprend l'ambition à son compte, pour préserver au maximum les terres agricoles. Mais la densité se fera sur le mode bas carbone, en privilégiant les éco-matériaux.

Et se loger à plusieurs ? Le PLH prévoit la construction d'une centaine de logements d'habitat participatif par an. Rennes Métropole lancera des appels à projets sur des terrains publics afin d'encourager les initiatives d'habitants. ■



**5 000
logements
neufs
par an,**

un des objectifs
du PLH 2023-2028

I Habiter !

C'est le titre d'un recueil de nouvelles, édité à l'occasion du nouveau Programme local de l'habitat (PLH). Constitué de dix portraits et dix histoires de vie, ce livre s'inspire de la réalité d'habitants pour évoquer les difficultés à se loger. Autant de situations individuelles auxquelles le PLH entend répondre, avec des solutions collectives adaptées.

Témoignage

– ADRIEN BRANDHONNEUR

Adrien et Laura Brandhonneur ont acheté à Betton leur appartement neuf en bail réel solidaire (BRS)

« Propriétaires,
mais sans
les murs »



Il y a deux ans, nous étions locataires d'une maison en payant 890 € chaque mois. Aujourd'hui, nous remboursons 680 € par mois pour un T4 de surface équivalente, avec un cellier, une terrasse et une place de garage. Comme le foncier reste la propriété de la collectivité, le prix de vente était imbattable. En BRS, le prix de revente est encadré afin d'éviter la spéculation, mais ce n'est pas un problème. On a déjà gagné en pouvoir d'achat. Au début, ça fait bizarre de savoir que le terrain ne nous appartient pas. Finalement, ça ne change rien : je peux percer un trou ou refaire ma terrasse comme je veux.



Rénovation au 9 rue Saint-Georges.

© A. Loubry

Centre ancien de Rennes : l'habitat insalubre recule

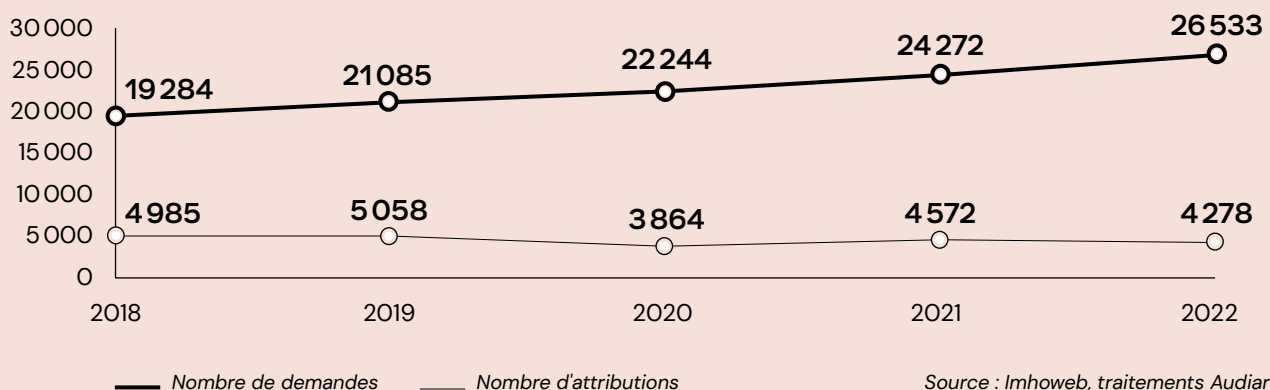
Frappés d'un arrêté de péril, trois immeubles anciens (XVI^e-XVIII^e siècles) ont été rénovés intégralement, rue Saint-Georges, après cinq ans de travaux. Les bâtiments sur rue ont été rassemblés en un seul ensemble immobilier. Chaque pièce de bois de la charpente a été déposée, traitée et remontée, suivant les modes constructifs de l'époque. Un porche, une cage d'escalier à l'air libre et une cour végétalisée avec abri vélos ont été créés. Les onze studios exigus sont devenus trois grands logements sociaux (Archipel habitat). Au rez-de-chaussée, les trois cellules commerciales ont été fondues dans une grande boutique, occupée par la librairie Le Failler. Ce chantier emblématique relève de l'opération « Rennes Centre Ancien », confiée par la Ville de Rennes à Territoires publics pour sauvegarder le patrimoine du centre historique et améliorer la qualité de l'habitat, avec le soutien financier de l'État et de Rennes Métropole.

Logement : du social avec du libre

Face aux difficultés rencontrées par les promoteurs immobiliers, l'État a mis en place un plan de soutien à la profession. Celui-ci invite les organismes CDC Habitat et Action Logement à racheter les logements qui ne trouvent pas preneur, afin de les remettre en vente sur le marché du parc social, comme logements locatifs intermédiaires. Confrontée à la crise du logement sur son propre territoire et notamment au manque de logements sociaux, Rennes Métropole a choisi de compléter ce dispositif. La collectivité s'est engagée à débloquer 14 M€ pour faciliter l'acquisition de 290 logements. Ils seront transformés en logements Prêt locatif à usage social (PLUS) / Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), avec des loyers inférieurs de 10 à 15 % à ceux du marché libre.



Évolution des demandes et attributions de logement social



Source : Imhoweb, traitements Audiar
baro.audiar.org

Témoignage

– **KARINE MONTAROU**,
présidente du conseil syndical
du Père Maunoir, à Rennes

**Rassurant de se savoir
accompagnés
par un acteur
institutionnel reconnu**

« Notre conseil syndical de la copropriété du Père Maunoir, bâtie en 1961, a été mis en relation avec écoTravo Copro en 2018. Cet accompagnement nous a permis d'entrer dans une démarche raisonnée de construction de notre projet de rénovation BBC* : appel d'offres, ateliers, communication, vigilance sur les textes des résolutions soumises au vote... En six ans, beaucoup d'obstacles se sont présentés, qui auraient été difficiles à négocier pour un conseil syndical, certes motivé mais sans expérience particulière dans ce domaine complexe. Il était rassurant, pour l'ensemble des copropriétaires, de se savoir accompagnés par un acteur institutionnel reconnu. »

* BBC : Bâtiment Basse Consommation



Rénovation énergétique : écoTravo monte en puissance

Depuis 2019, écoTravo propose aux habitants de la métropole des aides techniques et financières pour accompagner leurs projets de rénovation énergétique en maisons individuelles ou en copropriétés. Le dispositif, qui monte en puissance chaque année, prévoit des subventions pour financer les audits énergétiques, sans conditions de ressources. En 2023, 282 audits ont été réalisés pour des maisons individuelles et 94 chantiers BBC* ont été engagés sur le territoire de Rennes Métropole. Du côté des copropriétés, 85 ont bénéficié d'un audit énergétique, 21 d'une maîtrise d'œuvre de conception et 4 ont voté un projet de travaux BBC, soit plus de 410 logements concernés par des travaux et 3 990 par des études préalables. L'objectif est de passer de 1000 à 6 000 logements rénovés par an, à partir de 2025.

* BBC : Bâtiment Basse Consommation

En 2023

410 logements en copropriétés
concernés par des travaux.

94 chantiers BBC engagés sur le territoire.

Un centre d'affaires de quartier ouvre à Maurepas

En octobre, un centre d'affaires de quartier a ouvert au pied de la tour Guérande rénovée, située 7 boulevard Emmanuel-Mounier dans le quartier de Maurepas. Il propose sept bureaux individuels et un espace partagé pouvant accueillir sept autres entreprises. Offrant des locaux à loyer modéré et un accompagnement socioprofessionnel (rendez-vous individuels et collectifs, formations), le centre d'affaires de quartier est destiné aux entrepreneurs résidant dans un quartier prioritaire, aux demandeurs d'emploi de longue durée ou aux bénéficiaires des minima sociaux. En activité depuis moins de deux ans, ils peuvent y rester environ deux années, pour tester ou lancer leur projet.

Parmi les avantages majeurs d'un centre d'affaire de quartier, séparer lieu de travail et domicile, lutter contre l'isolement, se professionnaliser pour pérenniser son activité, développer son réseau professionnel. Six entreprises y sont déjà installées, elles proposent des services à la personne ou aux entreprises (maroquinerie, psychologue, design d'espaces de travail...). Deux autres centres d'affaires de quartier existent déjà dans la métropole, à Villejean et au Blosne.

En 2023

**3 centre d'affaires
de quartier**
dans la métropole.



Chantier d'un centre de santé et d'une halle multifonctions, place Jean-Normand dans le quartier du Blosne.

La rénovation urbaine passe la vitesse supérieure

Trois importants programmes de rénovation urbaine sont engagés à Maurepas, au Blosne et à Villejean. L'enveloppe globale atteint désormais 700 M€.

Petit à petit, les trois quartiers prioritaires rennais changent de visage, et ce n'est pas terminé. En 2023, Rennes Métropole, l'État, l'Anru et leurs partenaires ont signé un troisième avenant à la convention pluriannuelle du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU), enrichi d'une enveloppe de 150 M€ supplémentaires. De quoi lancer 143 opérations d'investissement pour améliorer le cadre de vie. Et ainsi rénover l'habitat, redynamiser l'offre commerciale, restructurer les équipements publics...

À **Maurepas**, le renouvellement urbain bénéficie à deux secteurs : les Gayeulles et Gros-Chêne. Deux projets d'envergure sont déjà achevés, la requalification de l'avenue Rochester et l'ouverture du groupe scolaire Toni-Morrison. La restructuration de la place Aubrac prend fin. Entourée de logements neufs, celle-ci accueille des commerces et le marché hebdomadaire. À proximité, l'ouverture de l'Espace social commun (ESC) s'est préparée pour début 2024. Au Gros-Chêne, la refonte du centre commercial se profile, tandis que les travaux se poursuivent dans « La Banane » pour accueillir une antenne du musée des beaux-arts, une halte-garderie, un centre de loisirs et une bibliothèque. Au pied du métro, les tours 5 et 7 du boulevard Emmanuel-Mounier ont retrouvé leurs occupants à l'issue du chantier de réhabilitation d'Archipel habitat. Les huit tours de l'allée de Brno suivront d'ici à 2028.

Au **Blosne**, la place Jean-Normand se redessine autour de commerces, de logements, de services et de nouveaux équipements. Deux résidences étudiantes ont été livrées en 2023. Une troisième est attendue, ainsi qu'un centre de santé.

Près du Triangle, les associations ont investi le Polyblosne. L'équipement de 2 000 m², organisé sur quatre niveaux, propose aux habitants une cafétéria, une salle polyvalente avec une cuisine professionnelle, un espace sportif avec vestiaires, des bureaux et des salles mutualisées.

À **Villejean**, un programme d'études a été lancé afin de revoir les aménagements de la dalle Kennedy. Deux tours de logements sociaux Espacil Habitat – 2 et 8 Bourbonnais – vont être entièrement réhabilités. Une maison de santé et une crèche s'implanteront au rez-de-chaussée. D'autres projets de réhabilitation d'immeubles sont en phase d'étude. Au total, plus de 1600 logements sont concernés par des réhabilitations dans le quartier, à l'horizon 2025-2026. En voie d'achèvement, l'îlot Normandie-Saumurois a valeur d'exemple en matière de diversification de l'habitat : l'opération de 341 logements comprend des maisons individuelles, des logements étudiants, en accession aidée, en locatif social, en accession libre, etc. Des locaux associatifs, un pôle santé, des espaces de convivialité et des aménagements paysagers ont également été réalisés. ■



3
quartiers concernés
(Le Blosne, Maurepas, Villejean)

143
opérations
à venir

1 600
logements
de Villejean concernés
par une réhabilitation
à l'horizon 2025-2026



La Maison des femmes Gisèle Halimi a été inaugurée en novembre 2023.

Une maison pour les femmes victimes de violences

La Maison des femmes Gisèle Halimi a ouvert ses portes fin 2023. Situé sur le parvis de l'hôpital Sud, dans le quartier du Blosne à Rennes, ce lieu d'accueil inconditionnel entend venir en aide aux femmes victimes de violences et à leurs enfants, à travers un accompagnement global qui réunit de nombreuses professionnelles.

Toute femme victime de violences (sexuelles, conjugales ou intrafamiliales, mutilations sexuelles, inceste, violences lors de soins, harcèlement...), anciennes ou récentes, doit pouvoir pousser la porte de la Maison des femmes. Un accueil est assuré du lundi au vendredi, de 9h à 17h, et l'ensemble du soutien proposé est gratuit. Il est également possible d'y accomplir des gestes du quotidien : laver son linge, se préparer un repas...

Un tremplin vers la reconstruction

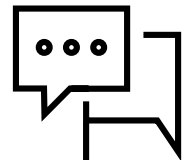
Venir à la Maison des femmes de Rennes c'est trouver de l'écoute et de la bienveillance permettant un accès aux soins, un accompagnement social et juridique ainsi qu'une réponse aux besoins exprimés à travers trois unités dédiées :

- unité santé sexuelle et interruptions volontaires de grossesse (IVG);
- unité mutilations sexuelles;
- service d'accueil violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes.

En outre, plusieurs outils sont proposés aux bénéficiaires pour les accompagner sur le chemin de la réparation. Participer à un groupe de parole, faire du yoga, de la sophrologie, du théâtre, bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi... Autant de soutiens pour renforcer l'estime de soi, et poser des bases solides pour la vie d'après.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

L'implantation de la Maison des femmes à Rennes représente un investissement de près de 2 millions d'euros, cofinancé par la Ville (600 000 €), le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'État, du mécénat et Rennes Métropole à hauteur de 300 000 €. Côté fonctionnement, la Ville et la Métropole se sont engagées à hauteur de plus de 600 000 € de soutien annuel auprès de l'Asfad et du CHU, les deux structures porteuses principales de cette offre de service.



La Métropole labellisée « Amie des aînés », niveau or

Rennes Métropole est la première métropole française à obtenir le label « Ami des aînés » du Réseau francophone, et ce à un niveau déjà élevé : 3° sur 4.

Le label « Ami des aînés » est une reconnaissance importante du travail accompli, et la confirmation de l'engagement de la Métropole dans un plan d'action associant des seniors, voté le 11 mai 2023. Début 2023, un groupe d'une trentaine de citoyens seniors a été constitué, représentatif de la typologie des communes de Rennes Métropole. Ils ont intégré plusieurs instances métropolitaines.

Trente seniors engagés

En 2023, les membres du groupe citoyens seniors ont participé à des rencontres plénières, des rencontres techniques Accessibilité, des conseils des mobilités, une sous-commission habitat de la commission intercommunale pour l'accessibilité et deux groupes de travail Rennes Métropole Amie des aînés. Ils sont déjà partie prenante dans plusieurs actions.

Ces citoyens se sont penchés notamment sur le site internet de Rennes Métropole, et ont suggéré que les pages dédiées à leurs problématiques soient moins centrées sur le grand âge. D'autres se sont intéressés à des projets d'aménagement, en participant à des visites de terrain, pour donner des avis et conseils, afin d'améliorer la visibilité entre les espaces piétons et cyclistes, limiter les ruptures d'accessibilité, ou

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Le plan d'action en faveur des seniors mobilise de nombreux services et élus et nécessite un travail transversal : secteur habitat, urbanisme, aménagement, communication, numérique, mobilité et transport, etc. Y contribuent également les bailleurs sociaux, via l'Association départementale des organismes HLM d'Ille-et-Vilaine, Territoires, le groupe « Seniors, et alors ?! » du Conseil de développement de la métropole rennaise, Keolis, la Carsat (caisse d'assurance retraite), ou encore le Conseil départemental. Les enjeux territoriaux sont mis en perspective grâce aux études de l'Audiar. Le réseau des villes Amies des Aînés apporte de son côté un appui méthodologique et des aides à la réflexion et au partage de bonnes pratiques entre villes et territoires francophones.

faciliter les déplacements en installant du mobilier adapté.

En 2018, la métropole comptait 70 000 habitants de plus de 65 ans (15 % de la population). En 2040, ils seront 19 %, soit près d'un habitant sur cinq. Les évolutions les plus marquées concerneront alors les tranches d'âges les plus élevées.



Lors de la remise du label Or à la Métropole, en octobre 2023 à l'hôtel de Rennes Métropole.

19 %
d'habitants
de plus de 65 ans
en 2040 (15 % en 2018).



Pose de la « première terre » d'un nouveau groupe scolaire à Mordelles.

Le soutien aux projets communaux à l'heure de la transition écologique

La Métropole consacrera 7,5 M€ par an de 2024 à 2026 au co-financement de projets d'équipements communaux. Dans la continuité du fonds de concours 2021-2023, le Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE) apportera un soutien renforcé aux projets les plus ambitieux en matière de transition écologique.

Le fonds de concours de la Métropole a été créé en 2019, pour soutenir l'investissement des communes pour des équipements de proximité, afin d'améliorer les conditions d'accueil de leurs habitants. En 2023, la collectivité a fait le point avec les communes pour que le dispositif réponde à leurs besoins tout en s'adaptant aux ambitions métropolitaines en termes de transition écologique.

À l'issue de ce travail collectif, le conseil métropolitain de novembre 2023 a voté la poursuite du dispositif, avec plusieurs évolutions pour la période 2024-2026. Il devient le Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE).

Critères environnementaux

À compter de 2024, les projets considérés comme éligibles par le comité d'engagement du FMTE bénéficieront au minimum d'un soutien à hauteur de 20 % pour les communes. La principale nouveauté du FMTE par rapport au fonds de concours est que, désormais, les projets seront évalués à travers une grille de critères environnementaux. Ces derniers sont rassemblés autour de cinq domaines : l'énergie, l'impact carbone, la mobilité, l'adaptation au chan-

gement climatique et l'impact du projet sur la biodiversité et les milieux. Selon son degré d'ambition dans ces domaines, le projet pourra bénéficier de 10 %, voire de 20 % supplémentaires de co-financement, soit des taux d'accompagnement de 30 % et 40 %.

7,5 M€ par an

L'enveloppe consacrée au FMTE est de 7,5 M€ par an, du même niveau que celle du fonds de concours 2021-2023. Pour 11 communes*, classées comme pôles de proximité à conforter, un bonus de 10 % sera accordé aux projets soutenus. Ainsi, avec les niveaux de bonus mentionnés ci-dessus, le co-financement d'un projet par la Métropole pourra aller jusqu'à 40 % voire 50 %.

Le comité d'engagement se réunit trois fois par an et alloue les taux aux projets proposés par les communes. Représentatif de la diversité des communes, il est présidé par André Crocq, vice-président en charge de la Prospective, de l'Animation territoriale et des Coopérations. ■

* Bécherel, Cintré, Clayes, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Langan, Le Verger, Miniac-sous-Bécherel, Parthenay-de-Bretagne, Saint-Armel, Saint-Sulpice-la-Forêt

Fonds de concours : 111 projets co-financés de 2021 à 2023

Doté de 7,5 M€ par an, le fonds de concours a co-financé, entre 2021 et 2023, 111 projets des communes de la Métropole. Ils pouvaient être soutenus de 30 % à 50 % du coût global pour la commune. Sur ces 111 projets, près d'un tiers concernait la construction, l'extension ou la rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires.

Entre 2021 et 2023, plus de 30 projets ont bénéficié d'un bonus de 10 % pour leur performance énergétique. Et une vingtaine de projets étaient portés par les onze communes Pôles de proximité à conforter.

Champs libres : des expos mises à disposition des communes

Sept expositions photographiques ont été mises à disposition des communes de la métropole par les Champs libres en 2023. Une nouvelle proposition qui vise à faire partager les expos de l'établissement culturel métropolitain.

En septembre 2023, une vingtaine de photographies de l'exposition « Paul et Charles Géniaux 1890-1920 » du Musée de Bretagne étaient visibles à la médiathèque L'Autre lieu du Rheu. C'était la première concrétisation d'un projet mené par les Champs libres, consistant à mettre gratuitement à disposition des communes leurs expositions photo, sur une durée d'un à six mois. Avec l'objectif de faire découvrir les artistes photographes

contemporains ainsi que les collections photographiques du Musée de Bretagne.

En 2023, sept expositions photo ont ainsi pu être empruntées, avec des tirages de qualité et une sélection pensée pour conserver l'esprit de l'exposition. Leur point commun : porter un regard singulier sur la Bretagne et ses habitants. Chaque année, d'autres expos seront ajoutées au catalogue et mises à disposition des communes.



Photographies de l'exposition « Charles et Paul Géniaux, 1890-1920 » à la médiathèque L'Autre Lieu du Rheu.

Les données géographiques à hauteur communale

La Métropole organise des formations sur le portail des données géographiques du territoire et le logiciel QGIS, qui permet notamment la mise à jour de ce type de données. Ouvertes aux agents métropolitains et aux agents municipaux, elles permettent de prendre en main ou de maîtriser les outils. Grâce à ces derniers, les agents accèdent à des données topographiques, aux voies et adresses et aux informations foncières et urbanistiques sur toute la métropole. En 2023, un travail entre les communes et le service Information géographique métropolitain a aussi permis la création de données qu'elles gèrent directement. Ainsi, plusieurs ont pu disposer des jeux de données recensant et localisant les arbres, les emprises des espaces verts et le mobilier urbain sur leur territoire. Ces données sont désormais accessibles à tous les agents sur le portail métropolitain.

Formations 2023

Portail des données géographiques :

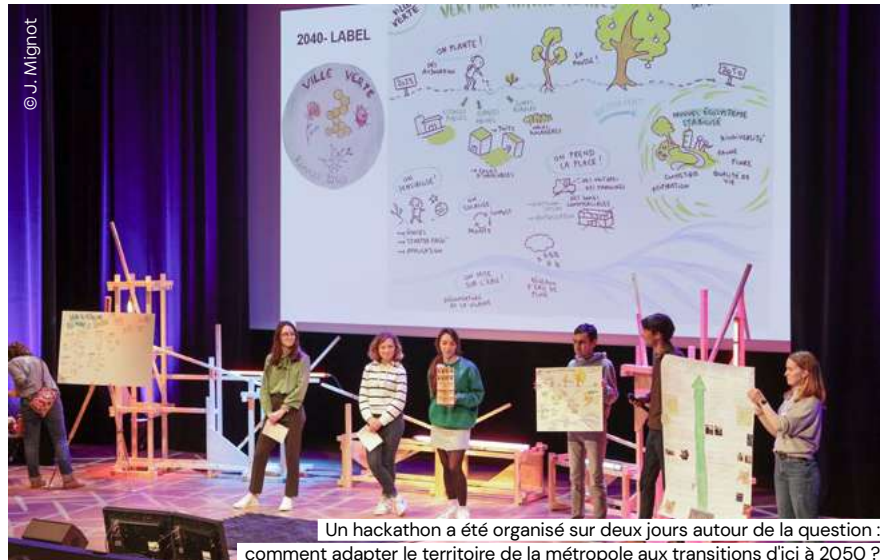
188 participants

Logiciel professionnel QGIS :

40 participants

Nos futurs, un festival porté par la jeunesse

Du 21 au 26 mars 2023, la deuxième édition du festival Nos futurs a, une nouvelle fois, donné carte blanche aux jeunes de Rennes Métropole, qui ont imaginé un programme à la hauteur des défis écologiques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.



Un hackathon a été organisé sur deux jours autour de la question : comment adapter le territoire de la métropole aux transitions d'ici à 2050 ?

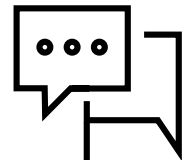
Le festival « Nos futurs : la parole à la relève » a déroulé sa deuxième édition en mars 2023, aux Champs libres. L'événement, gratuit et ouvert à tous, a rassemblé pendant six jours plus de 20 000 personnes, toutes générations confondues. Deux cents jeunes volontaires, lycéens, étudiants ou jeunes professionnels – accompagnés par les Champs libres et le journal *Le Monde* – se sont investis dans l'organisation. Ils ont défini leurs sujets, choisi leurs invités, imaginé la forme de leurs événements et organisé rencontres, démonstrations, conférences-débats, performances, etc.

Le but : aborder des sujets en prise avec l'actualité et entrant en résonance avec les défis de demain : l'urgence écologique, les violences faites aux femmes, la fatigue informationnelle, l'intelligence artificielle, les alternatives dans l'alimentation, l'indépendance de la presse... Ce dialogue riche et constructif entre les générations s'est prolongé par une série de podcasts, de vidéos et

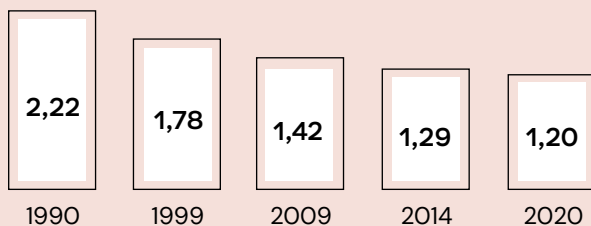
d'écrits, disponibles en ligne sur le site des Champs libres. En 2024, la troisième fabrique de « Nos futurs » a, une nouvelle fois, permis de porter vers le grand public les témoignages, les idées et la parole d'une jeune génération qui interpelle, réfléchit et propose.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Porté par les Champs libres, le quotidien *Le Monde* et Rennes Métropole, Nos futurs réussit chaque année à fédérer de nombreux partenaires de la Métropole. Près d'une cinquantaine de structures ont apporté leur contribution à l'événement, parmi lesquelles Sciences Po Rennes, l'université de Rennes 2 via le Cirefe, le Conservatoire à rayonnement régional de Rennes, plusieurs établissements scolaires comme le lycée hôtelier de Dinard, le lycée agricole La Touche de Ploërmel, des associations comme Breizh Insertion Sport, le pass Culture, des entreprises et des médias comme Splann !



Évolution de l'indice de jeunesse



L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus.

Sources : Insee, recensement de la population
baro.audiar.org

Jeunesse : un soutien aux projets solidaires ou écologiques

12 projets portés par des groupes de jeunes habitants de la métropole (âgés de 12 à 25 ans) ont été soutenus en 2023 par la collectivité, dans le cadre de son appel à projets baptisé RÈvolution. Ils portent sur des sujets écologiques ou solidaires. Parmi les projets aidés : plusieurs distributions de denrées alimentaires et hygiéniques pour des étudiants (épicerie gratuite à Rennes 2, associations d'étudiants sur les campus de Villejean et Beaulieu, ainsi qu'à l'Insa), l'aménagement d'espaces extérieurs – dont un jardin partagé – par des habitants d'une résidence pour jeunes actifs, ou encore des ateliers autour de la biodiversité pour les adolescents et jeunes adultes, au Blosne et à Chantepie. En 2023, le soutien de la Métropole à ces projets s'élève à 34 645 €.

Exporama 2023 : une offre culturelle pour tous

Exporama a proposé à l'été 2023 une grande variété d'offres culturelles contemporaines, dont beaucoup en accès libre et tous publics, et a mis en lumière les œuvres issues des commandes publiques.

Chaque été depuis 2021, Exporama explore l'art contemporain. Les deux expositions phares de l'été 2023, « Forever Sixties, l'esprit des années 1960 dans la Collection Pinault » présentant quatre-vingt œuvres, dont la plupart inédites, exposées au Couvent des Jacobins, et « Art is Magic, une rétrospective de Jeremy Deller », première rétrospective française consacrée à l'artiste anglais, ont réuni plus de 153 000 visiteurs. Cet événement est le reflet du rapport qu'entretiennent la Ville de Rennes et Rennes Métropole à l'art contemporain, et de leur engagement en faveur de la création artistique.

Accès libre et gratuit

Au-delà des têtes d'affiche et des deux expositions précitées, Exporama 2023 a fédéré toute une mosaïque d'acteurs locaux proposant des offres culturelles ouvertes à tous, dont beaucoup

en accès libre et gratuit. On pouvait y découvrir des expositions en intérieur ou en plein air, performances, réalisations *in situ*, balades en parcours urbain, et les nouvelles œuvres issues de la commande publique.

L'accès au Couvent des Jacobins, au musée des beaux-arts et au Frac Bretagne était gratuit pour les jeunes âgés de moins de 26 ans, les personnes handicapées et leurs accompagnants, les titulaires du dispositif « Sortir ! », les titulaires des minima sociaux et les demandeurs d'emploi...

En 2023

+ de 213 000 visiteurs ont profité de l'ensemble de la programmation d'Exporama.



Visite de l'exposition Forever Sixties au Couvent des Jacobins.

À l'Écomusée, les races bretonnes attirent 11 000 visiteurs

L'Écomusée de la Bintinais a organisé entre les mois de novembre 2022 et septembre 2023 l'exposition « Races bretonnes, une histoire bien vivante ! ». Plus de 11 000 visiteurs se sont déplacés pour découvrir la richesse d'un patrimoine naturel qui a failli disparaître. Deux marchés de producteurs, en décembre 2022 et en avril 2023, sont venus compléter la démarche de l'écomusée du territoire métropolitain. Le matériel de scénographie qui n'a pu être réemployé pour l'exposition suivante, « Cuir, une matière à fleur de peau », a été offert à des structures culturelles et associatives voisines, ou pris en charge par La Belle Déchette.

Le label « Métropole d'art et d'histoire » renouvelé pour dix ans

Protéger, mettre en valeur et partager avec le plus grand nombre le patrimoine du territoire de Rennes Métropole, tel est l'engagement porté par le label « Métropole d'art et d'histoire », dont la convention a été renouvelée, en 2023. Cette reconnaissance nationale, d'une durée de dix ans, contribue au maintien d'un territoire plus cohérent en termes d'histoire, d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, et renforce le rapport de la Rennes urbaine avec sa campagne. Les avantages du label ? Une meilleure visibilité, l'accès à l'expertise des services de l'État, et la possibilité de nouer des partenariats et de bénéficier d'aides financières.

Quels nouveaux usages pour la prison Jacques-Cartier ?

En accueillant régulièrement des manifestations dans l'ancienne prison Jacques-Cartier, Rennes Métropole affine son projet de reconversion du site, tout en prenant le pouls des souhaits et besoins des habitants.

Fermée depuis mars 2010, puis rachetée par Rennes Métropole en 2021, l'ancienne prison Jacques-Cartier, entre les quartiers Villeneuve et Bréquigny à Rennes, a accueilli plusieurs manifestations culturelles et citoyennes en 2023. En juin, dix riverains y ont été accueillis aux côtés de deux photographes professionnels. Mi-juin, le collectif FAIR-E - Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne y a animé un week-end de danse qui a réuni 500 spectateurs. En septembre, les Journées européennes du patrimoine et du matrimoine ont permis à 9000 visiteurs de découvrir les lieux, sans compter le spectacle des Tombées de la nuit ou l'accueil régulier d'étudiants d'écoles supérieures. Ces événements contribuent au projet d'avenir en testant les capacités du site.

Société, création et nature

Voilà pour la partie émergée de l'iceberg. Moins visibles ont été les quatre rendez-vous de concertations et de réflexion qui ont réuni soixante habitants et des acteurs socioculturels. Objectif de ces rencontres : définir, collectivement, les attentes des uns et des autres, de quelle façon ce lieu

deviendra public, comment il va se transformer, pour qui et pour quoi, autour de trois grands axes : la société, la création et la nature. S'y ajoute un travail de collecte de mémoire, mené avec des historiens, des associations et des témoins.

En 2024, cette démarche d'accueil de propositions culturelles, patriotiques et sociales se poursuit. Un premier chantier de préservation et de nettoyage du bâtiment, d'une durée de trois mois, est également programmé.



Visite de la prison Jacques-Cartier par des habitants du quartier en septembre 2023.

Les nouvelles pistes du projet culturel métropolitain

Le Projet culturel de Rennes Métropole, défini en 2013 et actualisé en 2016, a fait l'objet d'une nouvelle impulsion en 2023, en dialogue avec les communes. Une série de rencontres, techniques et politiques, collectives ou individuelles entre Rennes Métropole et les communes a permis de pointer les axes d'amélioration, dans un contexte social, urbain et environnemental en mutation. Plusieurs projets ont émergé : le transfert de deux nouveaux équipements rennais vers la Métropole à l'horizon 2025, l'Opéra et le MusikHall ; la possibilité, pour les communes, de disposer des photographies issues du fonds permanent du Musée de Bretagne / Les Champs libres ; la définition d'un sentier métropolitain et la refonte du portail numérique des médiathèques de Rennes Métropole. Avec un objectif global : faire territoire.

Les aides à la culture

La Métropole accompagne les acteurs culturels grâce à différents dispositifs. Aide à la diffusion, à la résidence intercommunale, aux filières de l'édition et du design... Un travail commun avec la Ville de Rennes a permis de répertorier clairement l'ensemble des aides sur une seule page internet, accessible à tous. Associations, artistes et entreprises à vocation culturelle et artistique sont concernés. Ils peuvent retrouver l'ensemble des accompagnements sur metropole.rennes.fr/les-aides-la-culture

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Verdir les mobilités culturelles



Les déplacements des publics, et plus marginalement des œuvres et des artistes, constituent la principale source d'émission de gaz à effet de serre du secteur culturel. S'appuyant sur ce constat, la direction de la Culture de la Ville de Rennes et Rennes Métropole a élaboré une feuille de route « mobilités décarbonées » qui concerne l'ensemble de la direction, dont ses neuf équipements en régie. Cinq cents agents, représentant une grande diversité de métiers et de lieux (musées, Opéra, bibliothèques...), sont ainsi mobilisés. Plus de 80 % d'entre eux ont déjà participé à une fresque du climat.

03

Au cœur des transitions





Inauguration du tronçon entre Le Rheu et Rennes, en juin 2023.

Réseau express vélo : les 20 premiers kilomètres aménagés

La Métropole souhaite favoriser les moyens de déplacement décarbonés, et en particulier le vélo. Pour cela, un ambitieux projet de réseau express vélo vise à relier Rennes aux communes limitrophes par des voies dédiées et sécurisées. Les premiers tronçons ont été inaugurés en 2023.

Depuis le printemps 2023, les cyclistes peuvent rejoindre Rennes en toute sécurité sur des voies dédiées, à partir des communes de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Montgermont, Le Rheu, Vezin-le-Coquet, et, plus récemment, Vern-sur-Seiche. Il s'agit des premières voies du réseau express vélo que la Métropole a entrepris d'aménager. Au total, il est prévu de le déployer sur 105 km de voies, entre Rennes et quinze communes de la première couronne.

L'objectif est de permettre d'atteindre une vitesse de 20 km/heure, le plus souvent grâce à des voies dédiées aux cycles : pistes cyclables bidirectionnelles, voie verte, vélorue, etc. Avec l'optique de développer la pratique quotidienne du vélo comme alternative à la voiture individuelle parmi d'autres.

Les liaisons inaugurées en 2023

Rennes – Noyal-Châtillon-sur-Seiche : 5,5 km
Cette liaison relie le quartier du Blosne à Rennes et l'avenue des Pays-Bas à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Rennes – Montgermont : 1,8 km
Cet aménagement passe sous la rocade et longe le boulevard de La Robiquette (ancienne route de Saint-Malo).

Rennes – Le Rheu/Vezin-le-Coquet : 6,5 km
À partir du parc d'activités ouest du Rheu, il est désormais possible d'accéder de façon

sécurisée à la place de Bretagne à Rennes, en passant par le Roazhon Park. Une variante depuis Vezin-le-Coquet permet aussi d'accéder à Rennes (itinéraire commun depuis la ZA des Trois Marches jusqu'à la place de Bretagne).
Rennes – Vern-sur-Seiche : 5,5 km
Depuis le PEM La Poterie, un itinéraire cyclable en rive de la RD173 permet de relier la commune de Vern-sur-Seiche à Rennes, via la ZA de La Halleraie et la ZA du Val d'Orson.

Les tronçons en travaux en 2023

Rennes – Chartres-de-Bretagne : 6 km
Cet aménagement passe sous la rocade de Rennes et longera la RD837, desservant ainsi les entreprises du site de La Janais, de la Zac La Touche Tizon et de la ZA Mivoie – Le Vallon.

Rennes – Cesson-Sévigné : 4,5 km
L'axe relie le boulevard Villebois-Mareuil à la rue de Paris à Cesson-Sévigné, et se poursuit à Cesson-Sévigné en desservant l'Écopôle sud-est, le quartier de La Monniais et la gare de Cesson.

Rennes – Pacé : 6,5 km
L'itinéraire relie le quartier de Villejean (par le passage du Rouergue sous la rocade) à la Zac des Touches. Un itinéraire alternatif est balisé pour relier le quartier Beauregard par la Lande du Breil. Cette première phase sera suivie par une seconde qui prolongera le réseau pour rejoindre le centre-ville de Pacé. ■



**105 km
de voies
à terme**

entre Rennes et quinze communes de la métropole pour le réseau express vélo

Des solutions pour réduire les bouchons sur la rocade

Jusqu'à 110 000 véhicules par jour circulent sur certaines portions de la rocade rennaise. Un trafic dense qui peut provoquer des bouchons aux heures de pointe. Pour les réduire, des solutions de régulation sont mises en œuvre depuis l'automne 2023.



Lorsque la circulation est trop dense sur la RN 137 vers Rennes, les automobilistes faisant du covoiturage peuvent emprunter la voie dédiée aux bus.

Que faire pour réduire les bouchons sur la rocade ? Réduire le nombre de véhicules... Une politique volontariste est ainsi menée en faveur du covoiturage : les automobilistes voyageant au moins à deux bénéficient de places réservées dans les parcs-relais, et ils peuvent également emprunter une voie

dédiée sur une portion de la RN 137 en provenance de Nantes, quand la circulation est trop dense. La voie est alors partagée avec les bus.

Une autre solution vise à réguler les accès à la rocade. Des feux « intelligents », installés au niveau de la porte de Bréquigny, sont programmés aux

heures de pointe et en fonction des conditions de circulation. En patientant un peu avant d'entrer sur la rocade, tout le monde y gagne, car la circulation y est plus fluide. Aux manettes de ces aménagements : l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole.

La bicyclette tient congrès à Rennes

La Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) a tenu son 23^e congrès à Rennes, les 9 et 10 mars 2023. Un événement pour le monde du vélo, orchestré à Rennes par l'association locale Rayons d'action. Au cœur de ces rencontres : la question de « l'après tout-voiture ». Un coup de projecteur, aussi, pour valoriser les actions menées localement pour l'utilisation du vélo comme alternative crédible à la voiture individuelle.



Citiz, le service d'autopartage accessible en dehors de Rennes

Le service d'autopartage n'arrête pas sa progression. L'ensemble des véhicules a été renouvelé et quatorze supplémentaires ont été mis en service pour répondre à une demande croissante. Quatre nouvelles stations ont été créées en dehors de Rennes : deux à Cesson-Sévigné (au métro ViaSilva et à l'arrêt de bus Sports et Nature), au métro Saint-Jacques-Gaîté et à la mairie de Chantepie.

rennesmetropole.citiz.coop

En 2023

4 stations créées
en dehors de Rennes.

L'appli Starmeguide pour un accompagnement de porte à porte

Alternative au service HandiStar, Starmeguide est un nouveau service pour une personne qui rencontre des difficultés pour utiliser le bus ou le métro. Il permet d'effectuer l'ensemble d'un déplacement en transports en commun, par le bus ou le métro, mais en étant guidé. Un accompagnateur fait la totalité du trajet, d'arrêt à arrêt ou de porte à porte, dans la limite de 500 mètres autour d'un arrêt de bus ou d'une station de métro. Ce service est accessible sur l'ensemble de la métropole.

Un nouveau parking souterrain à l'Hôtel-Dieu

Le quartier de l'Hôtel-Dieu, l'ancien hôpital rennais, est en pleine mutation. Pour offrir de nouvelles places de stationnement aux véhicules arrivant dans le nord du centre-ville, un parking souterrain a ouvert ses portes en janvier 2023, rue de Saint-Malo. Géré par Citédia, il permet le stationnement de 305 véhicules et est équipé de vingt bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il est ensuite possible de rejoindre le centre historique en cinq minutes à pied, notamment la place Sainte-Anne et le Couvent des Jacobins.

Escalators de la ligne a

Le remplacement progressif de 19 escalators intérieurs de la ligne a du métro a été engagé en 2023. Après plus de vingt-et-un ans de service et des rénovations menées entre 2016 et 2018, ces escaliers mécaniques sont changés pour en garantir le bon fonctionnement et améliorer le confort et la sécurité des voyageurs. Sept stations de la ligne a sont ainsi concernées, pour un coût total de 5,3 M€ hors taxe. En 2023, les escalators intérieurs des stations J.F. Kennedy et République ont été remplacés.





Voyageurs dans une rame de la ligne b en décembre 2022.

La ligne b en chiffres

m 100 000
voyageurs
par jour
en moyenne entre
septembre 2022
et septembre 2023



5 millions de km
effectués

Ligne b du métro : une montée en puissance avant un arrêt technique

Après sa mise en service en 2022, la ligne b du métro a pris toute sa place dans l'offre de transport en commun de la métropole. Les usagers ont été de plus en plus nombreux jusqu'à la fin de l'année 2023, marquée par un arrêt technique.

La ligne b du métro automatique de Rennes Métropole, ouverte au public le 20 septembre 2022, a vu sa fréquentation augmenter régulièrement en 2023. En un an, ce nouveau métro automatique a parcouru 5 000 000 kilomètres cumulés et transporté 30 millions de voyageurs, avec en moyenne 100 000 passagers par jour.

Mais la fin de l'année aura été marquée par une première panne d'envergure, après un incendie sur un poste électrique d'alimentation au garage-atelier de Saint-Jacques-de-la-Lande. C'était le 18 novembre 2023. Une nouvelle architecture électrique provisoire a dû être construite pour rétablir le courant,

nécessitant l'arrêt de la ligne pendant plusieurs semaines. Afin de pénaliser au minimum les usagers, une ligne de bus-relais a immédiatement été créée. Cette nouvelle offre a nécessité de suspendre cinq autres lignes ainsi que la navette circulant dans le centre-ville. Le métro a repris le 22 décembre et il a fonctionné pendant les fêtes.

Cinq mois d'arrêt début 2024

Début 2024, à la suite d'un incident sur une des rames qui a provoqué un freinage d'urgence, une analyse technique a montré qu'une pièce mécanique située sur l'un des quatre bogies qui équipent la rame était cassée. Le bogie est le

sous-ensemble mécanique permettant l'interface entre la voie et la caisse de la rame de métro. La Métropole, la société gérante du réseau, Keolis, et le constructeur Siemens ont alors décidé de remplacer cette pièce mécanique par une pièce neuve sur l'ensemble des 25 rames du métro, entraînant un long arrêt de l'exploitation. Pendant cette période, à partir du 12 février 2024, le réseau de bus a dû être adapté, avec la réorganisation des plannings de travail des 600 agents de conduite de Keolis Rennes. Après cinq mois d'arrêt, la ligne b a été remise en service le 20 juin 2024.

Parc-relais Cesson-ViaSilva

En mars 2023, le parc-relais Cesson-ViaSilva a ouvert ses portes, près de la station de métro Cesson-ViaSilva. Cet aménagement destiné aux utilisateurs du réseau Star se situe également à proximité d'une gare-bus facilitant les correspondances, elle-même en service en avril. Le parc-relais peut accueillir 800 voitures et 200 places sécurisées pour les vélos.



Bus électriques : mise en service sur les lignes 12 et C6

Les premiers bus électriques eCitaro ont été mis en circulation sur le réseau de transport en commun en 2023. Fabriqués à Mannheim en Allemagne, ces autobus circulent déjà sur de nombreux réseaux en France, en Allemagne, en Suède, au Luxembourg et en Suisse. Au total, ils seront 92 à être livrés par le constructeur Mercedes-Benz, d'ici à 2025. Parmi eux, 59 sont des bus articulés. Les deux premières lignes équipées en 2023 relient Villejean à la Poterie (ligne 12) et Saint-Jacques-de-la-Lande Aéroport à Cesson-Sévigné Rigourdière (ligne C6). Rennes Métropole figure parmi les premiers grands réseaux de transport à acquérir des bus électriques, avec un objectif : une flotte 100 % énergie propre en 2031. Soit 232 bus électriques



Bus électrique de la ligne C6.

qui circuleront sur les lignes urbaines à l'intérieur de la rocade, les lignes Chronostar et les trambus. Une décision prise en 2018 et inscrite dans le Plan climat-air-énergie territorial de Rennes Métropole (PCAET). À noter qu'il s'agit d'un objectif plus ambitieux que celui inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Les bus des lignes métropolitaines sont, eux aussi, progressivement remplacés par des modèles qui fonctionnent au gaz. Le coût global des infrastructures de recharge électrique et de l'achat de matériel roulant de la 1^{re} tranche de déploiement des 92 bus électriques (2023-2025) est de l'ordre de 80 M€ hors taxe, dont 60,6 M€ pour les bus.

Le réseau Star enregistre une bonne fréquentation en 2023

En 2023, les lignes de métro a et b concentrent 57 % des voyages avec, en moyenne, 140 000 voyages par jour en semaine sur la ligne a, et jusqu'à 110 000 voyages par jour sur la ligne b (dont la fréquentation avait progressé toute l'année).

Avant la panne de la ligne b du métro, la hausse de la fréquentation moyenne par rapport à 2022 était de 24 % en semaine, 30 % le samedi et 66 % le dimanche.

Les ventes de titres de transport ont également progressé pour franchir la barre symbolique des 50 M€ en 2023. Les recettes ne couvrent cependant que 29,5 % des dépenses, mais en amélioration par rapport à 2022 (27 %).

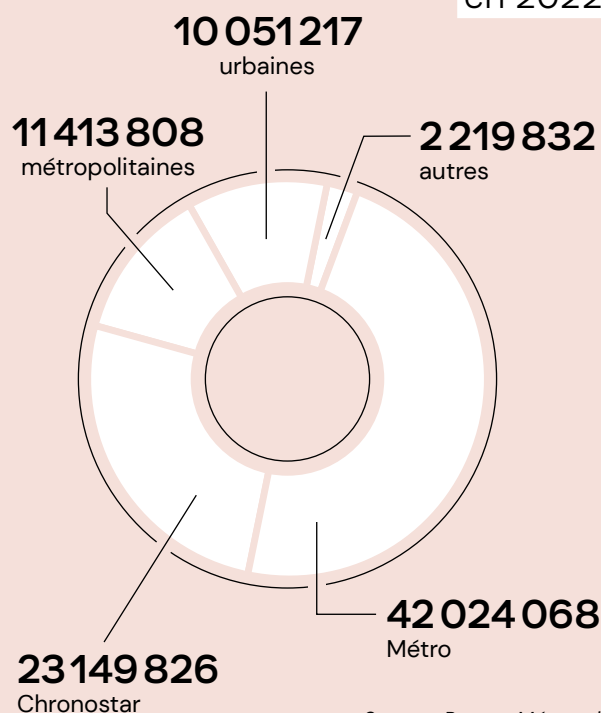
En 2023

103 212 000

C'est le chiffre record de la fréquentation du réseau Star, soit + 16,2 % par rapport à 2022. Il s'explique notamment par la mise en service de la ligne b du métro.



Répartition du nombre de voyages par type de ligne en 2022



Source : Rennes Métropole

Trambus : la réalisation des quatre lignes est engagée

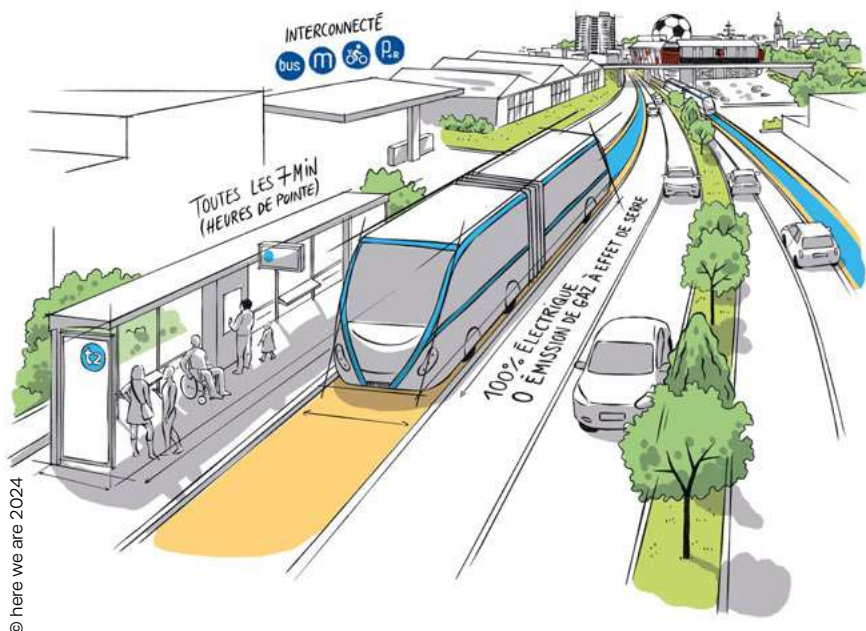
Un trambus allie la souplesse d'un bus et l'efficacité d'un tramway. Ce bus électrique circule sur une voie qui lui est destinée, à intervalle régulier, avec un passage toutes les quatre à huit minutes. Les études de faisabilité prévoient la réalisation de quatre lignes de trambus sur 55 km, à l'horizon 2030. En septembre 2023, le conseil métropolitain s'est engagé pour la réalisation des deux premières lignes. La première reliera la zone d'activité au sud de Saint-Grégoire à la zone d'activité Saint-Sulpice de Rennes, en passant par Villejean et le centre-ville rennais. La seconde circulera sur l'axe Est-Ouest

entre la zone d'activité de la route de Lorient, sur le territoire de Vezin-le-Coquet, et Cesson-Sévigné. Les deux lignes sont communes entre le mail François-Mitterrand et Beaulieu.

En novembre 2023, le conseil métropolitain s'est également engagé pour la réalisation des lignes T3 et T4. La ligne T3 reliera Saint-Grégoire à Chantepie en passant par le centre de Rennes. La ligne T4 reliera Bruz à Saint-Jacques-de-la-Lande, jusqu'à la ligne b du métro. Six nouveaux parcs-relais, dont quatre hors rocade, seront associés pour permettre aux usagers de garer leur voiture, gratuitement.

Dépôt de bus à Baud-Chardonnet

Le futur dépôt de bus de Baud-Chardonnet accueillera plus de 180 bus, dont une centaine seront articulés. Situé près du centre-ville et de l'axe Est-Ouest, il sera légèrement plus au sud que le dépôt actuel, et pourra recevoir les bus électriques grâce à l'installation de portiques de recharge. Il comprendra un parking pour ces véhicules, un grand atelier de maintenance de 6 400 m², surmonté de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques, une station-service, une aire de lavage et un poste centralisé de commande du réseau de bus. L'année 2023 a permis de préparer les travaux (consultation des entreprises et passation de marchés), qui ont débuté début 2024, et doivent s'achever début 2026.



© here we are 2024

Le trambus en chiffres

La ligne T1

13 km de ligne
31 stations
(dont 13 communes avec la ligne T2)

La ligne T2

14,9 km de ligne
34 stations

La ligne T3

14,8 km de ligne
31 stations

La ligne T4

12 km de ligne
21 stations

Fréquentation estimée en 2035

30 000 voyages par jour,
65 000 habitants
et **47 000 emplois**
desservis

20 000 voyages par jour,
58 500 habitants
et **35 800 emplois**
desservis

22 400 voyages par jour,
54 600 habitants
et **33 500 emplois**
desservis

9 400 voyages par jour,
18 200 habitants
et **20 000 emplois**
desservis

Investissement

50,2 M€ TTC

40,7 M€ TTC

70 M€ TTC

69,6 M€ TTC

Valeur juillet 2023

Crématorium : vers une extension plus verte

**Travaux d'extension
et nouvelle gestion :
le crématorium
de Rennes Métropole verdit
son environnement.**

En 2023, 1503 crémations ont été réalisées au crématorium de Rennes Métropole, non loin du bois de Sœuvres à Vern-sur-Seiche. Une pratique en régulière augmentation. Pour accueillir dans de bonnes conditions les familles venues se recueillir, le lieu bénéficiera d'investissements conséquents, dont les travaux ont été votés par le bureau métropolitain en juillet 2023. Ils démarrent à l'automne 2024.

Performance énergétique...

Au titre des exigences environnementales, on notera la réutilisation de l'intégralité de la terre issue des déblais pour aménager les remblais, une gestion des



Le bâtiment en 2022.

eaux de pluie sans rejet dans le réseau, ou la plantation d'essences adaptées au site, des sujets jeunes, moins gourmands en eau et en suivi. L'ensemble est conçu pour ne pas entraver le développement naturel et spontané des plantations. Par ailleurs, la capacité de stationnement sera portée à 200 places, dont dix pour les véhicules électriques. Près de 70 % seront couvertes d'ombrières, munies de panneaux solaires. Un nouveau bâtiment de haute qualité environnementale permettra d'accueillir les familles à l'issue des hommages pour un moment de partage. Plusieurs travaux seront aussi menés pour réduire les consom-

mations de chauffage et d'éclairage, au sein des espaces existants.

... et confort des familles

Le 16 novembre 2023, le conseil métropolitain a voté la reconduction de la société Crématoriums de France pour la gestion du lieu, au titre du renouvellement de la délégation de service public. Un choix motivé par l'engagement de réalisation de bilans carbone, d'acquisition d'équipements visant à améliorer la performance énergétique du processus de crémation, et la prise en compte du confort et d'un accueil de qualité pour les familles.



En chiffre

25 000 m²

C'est la surface
du bâtiment 78
à La Janais.

À La Janais, le bâtiment 78 en cours de mutation

Ce sera le cœur du pôle d'excellence industrielle (PEI) qui s'implante progressivement à La Janais, sur les espaces rachetés depuis 2015 au groupe automobile Stellantis (ex-PSA) par Rennes Métropole et la Région Bretagne. Le bâtiment 78, immense ensemble industriel de 25 000 m², a entamé sa mue en juin 2023. Lorsque les travaux de réhabilitation seront achevés, à l'horizon 2025, sa vocation sera double : il accueillera des jeunes pousses et des activités industrielles dans les ateliers et les bureaux aménagés, et il proposera des services supports aux entreprises hébergées ainsi que des espaces partagés. Le bâtiment 78 sera alors à la fois un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises dédié - à l'instar du PEI - aux activités de la mobilité décarbonée et de l'habitat durable.

Made By, le rendez-vous des professionnels de l'image animée

Le Made By, événement annuel organisé par l'association Clair Obscur, en lien avec Rennes Métropole, invite l'ensemble des acteurs locaux de l'image animée : sociétés du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo. L'idée principale est de favoriser l'interconnaissance, les partenariats et le décloisonnement. À chaque fois, l'organisation donne carte blanche à une entreprise hors du territoire, reconnue pour sa contribution à l'innovation technologique dans le secteur, afin de prendre part à l'effervescence locale. Pour sa cinquième édition, en 2023, 280 participants ont assisté à cette journée professionnelle consacrée à Atlas V, le leader français des expériences immersives.

Les aides aux entreprises réorientées vers la transition écologique et sociale

En 2023, Rennes Métropole a profondément réorienté ses aides aux entreprises qui s'engagent dans la transition écologique et sociale de leur activité.

« L'idée remonte au plan de rebond adopté en pleine crise Covid, explique François Rouault, directeur de l'économie, de l'emploi et de l'innovation à Rennes Métropole. Ce plan comprenait des mesures d'urgence liées à la crise mais aussi de nouvelles orientations économiques pour mieux accompagner les entreprises qui s'engagent dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Dans cette logique, nous avons repensé les outils que sont les aides de la Métropole aux entreprises, avec des critères en faveur de la transformation écologique et sociale. »

Quatre nouveaux dispositifs

Les dispositifs existants (le Pass commerce artisanat, L'écomotive, l'aide à la créativité croisée, l'aide à l'investissement et à la création d'emplois) ont été revisités avec des critères d'éco-conditionnalité.

Par ailleurs, quatre nouvelles aides ont été créées :

- l'aide à l'investissement dans la transformation écologique et sociale (AITES) finance uniquement des investissements à impact positif sur l'environnement;
- une aide pour le financement de frais de conseil, de diagnostic ou d'audit pour une meilleure gestion de l'énergie, de l'eau, des mobilités ou des achats responsables...

- une aide à la modernisation et à la décarbonation des entreprises du secteur de l'hôtellerie, ainsi qu'une aide à la labellisation de type « Clef verte » dans le cadre du label « Destination innovante durable », mise en place par Destination Rennes;
- une aide à l'installation d'entreprises dans des nouvelles filières agricoles locales et durables.



La valorisation des menuiseries vitrées par Re-nêtre, une entreprise d'insertion installée à Mordelles et faisant partie du groupe R-Min.

Les industries culturelles et créatives, un secteur en mutation

Le territoire métropolitain compte 15 000 emplois liés au secteur des industries culturelles et créatives (cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, métiers du numérique associés...). Depuis 2014, Rennes Métropole accompagne les acteurs économiques de cette filière dans leur développement, au stade de la recherche et développement, de la création, de la production ou de la formation. Après une phase de structuration et de développement, et des aides exceptionnelles liées à la période Covid, une quatrième phase stratégique de transformation se met en œuvre. Elle vise à inscrire ces acteurs dans la transition numérique et écologique de leurs activités et métiers.

Concilier innovation technologique et empreinte carbone réduite

Particularité du secteur, la révolution de l'intelligence artificielle générative, dont le recours généralisé s'oppose à la notion de sobriété, aujourd'hui exigée. Pas facile, pour les entreprises, de conjuguer innovation technologique et moindre empreinte carbone ! « Notre rôle est de les accompagner dans la résolution des difficultés rencontrées, explique François-Xavier Jullien, chargé de mission à Rennes Métropole. Pour certains, nous les aidons à prendre le wagon en marche, à rencontrer des partenaires comme l'Ademe ou l'Alec, à répondre à des appels à projets, à colla-

borer avec d'autres entreprises susceptibles d'avoir l'expertise recherchée. » La question de l'inclusion est un autre volet abordé. « On essaie d'identifier dans les quartiers prioritaires et zones rurales les jeunes talents qui ne peuvent pas avoir accès à la formation dans ces métiers, et demeurent invisibles. Les entreprises et les acteurs de la formation se mobilisent pour aller chercher la créativité partout où elle se trouve. »

En 2023

15 000 emplois

liés aux industries culturelles et créatives dans la métropole.

Un plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire

Rennes Métropole a engagé en 2023 un plan d'action pour soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire sur le territoire, d'ici à 2026.

Fin 2021, le secteur de l'économie sociale et solidaire représentait 30 000 emplois (soit 12 % des emplois salariés) et quelque 2 000 employeurs dans la métropole. Dans le prolongement d'un schéma directeur pour l'ESS voté fin 2021, Rennes Métropole a défini en 2023 un plan d'action en faveur du secteur. Premier axe de ce plan : faciliter l'accès à l'immobilier et au foncier. Le projet des Halles en commun, situé dans le quartier de La Courrouze, est considéré comme le lieu prioritaire vers lequel diriger les entreprises de l'ESS, en quête de locaux pour s'installer ou développer leurs activités.

Des activités économiques viables

Les autres axes de ce plan consistent à accompagner l'innovation responsable et le développement des structures, à favoriser l'accès aux marchés privés et à développer l'emploi et les compétences. Pour les concrétiser au mieux, la Métropole souhaite permettre aux entreprises d'être accompagnées, pour que leur activité soit économiquement viable et pérenne. Elle cherche aussi à

leur faire connaître le réseau des acteurs susceptibles de les accompagner.

Par ailleurs, la Métropole entend créer des échanges entre les entreprises de l'ESS et les entreprises « classiques ». Comment ? En conviant des entreprises du territoire au temps fort consacré à l'économie sociale et solidaire et l'égalité, organisé en novembre 2023 à l'Hôtel de Rennes Métropole, par exemple. Ou en informant les structures de l'ESS des événements destinés aux entreprises locales.

Autre action déjà mise en place : l'appel à projets L'écomotive, qui soutient chaque année sept à dix entreprises de l'ESS dans leur lancement ou leur développement. La Métropole y consacre 130 000 € annuels.

L'économie sociale et solidaire dans la métropole en 2021, ce sont

2 000 employeurs
30 000 emplois

Des marchés publics qui favorisent l'insertion

+ 7 %. C'est, entre 2022 et 2023, la hausse du nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre de clauses sociales dans des marchés publics ou privés, sur le territoire. Le dispositif de clauses sociales est piloté localement par Atout Clauses. Selon ce dernier, elles ont généré en 2023, dans la métropole, plus de 530 000 heures effectuées par des personnes en insertion et éloignées du marché de l'emploi.

Par l'intermédiaire de ses marchés publics, la Métropole a permis que 263 908 heures soient réalisées en 2023, soit 333 équivalents temps plein.

Exemples de marchés : la gestion des déchèteries (69 000 heures) et la délégation de service public des transports (63 000 heures).

À noter qu'Atout Clauses propose aujourd'hui aux donneurs d'ordres un accompagnement spécifique pour que le dispositif bénéficie davantage aux femmes, aux habitants des quartiers prioritaires et aux seniors.



Les Halles en commun dans le quartier de La Courrouze à Rennes.



Faire connaître les enjeux de la cybersécurité

Acteur de premier plan dans le domaine de la cybersécurité, Rennes Métropole sensibilise ses habitants aux risques en la matière.

En 2023, Rennes Métropole a participé pour la première fois au mois de la cybersécurité, baptisé Cybermoi/s. Cet événement national, copiloté par Cybermalveillance.gouv.fr et l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), a pour objectif de sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques en la matière. « Les attaques touchent les grands groupes, les PME et les hôpitaux, mais aussi les particuliers qui peuvent être victimes d'achats frauduleux ou d'usurpation d'identité, explique Paul-André Pincemin, délégué à la Cybersécurité au sein de Rennes Métropole. Il est donc important de sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques en participant à ce type d'événement. »

Partage d'expérience

Déclinée sous la forme d'une vingtaine d'événements tout au long du mois d'octobre, la participation de Rennes Métropole a été saluée par Cybermalveillance.gouv.fr, et fera l'objet d'un partage d'expérience avec les autres collectivités réunies dans Cyber Alliance, le campus cyber breton (Vannes, Lorient, Lannion et Brest).

En 2023, Rennes Métropole a également engagé une évaluation de la filière cybersécurité, en partenariat avec d'autres acteurs territoriaux (Région Bretagne, Brest Métropole). « Cette étude a montré un consensus de la Région et des collectivités locales bretonnes pour structurer et promouvoir la filière », souligne Paul-André Pincemin. Ses recommandations seront mises en œuvre au sein du campus cyber breton.

En 2023

400 postes créés

(en équivalents temps plein) dans le secteur de la cybersécurité dans la métropole.

Source : étude de Rennes Métropole auprès des entreprises du secteur

Engagement pour l'emploi

En 2023, Rennes Métropole a poursuivi l'accompagnement de ce secteur stratégique. Pour mesurer l'évolution de l'emploi, la collectivité réalise chaque année une enquête auprès des entreprises de la cybersécurité de notre territoire. Selon cette enquête, les créations de postes dans le secteur s'élevaient en 2023 à 400 équivalents temps plein. L'étude a également évalué à 300 le nombre de jeunes qui sortent chaque année des écoles de formation spécialisées dans ce domaine.

« Pour répondre à cet enjeu en matière de recrutement, Rennes Métropole s'engage notamment auprès des personnes éloignées de l'emploi ou aux profils neuroatypiques pour qu'elles profitent des opportunités d'emplois dans le cadre du développement de la filière à Rennes », précise Paul-André Pincemin, délégué à la Cybersécurité à Rennes Métropole.

Entreprises : l'accompagnement au cœur du Plan local pour l'insertion et l'emploi

En 2023, près d'un millier de personnes en recherche d'emploi ont été accompagnées, dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie). Pour leur permettre d'accéder à des emplois durables, les professionnels du Plie sont en relation avec leurs futurs employeurs. Leur mission est d'accompagner les entreprises et les demandeurs d'emploi afin de favoriser l'insertion professionnelle. En 2023, ils ont apporté leur soutien aux entreprises pour définir les compétences qu'elles recherchent et pour mettre en place les conditions favorisant la prise de poste du nouveau salarié (formations, tutorat...). De plus, Rennes Métropole a sensibilisé en 2023 les entreprises qui sollicitent des aides métropolitaines au recrutement et à l'emploi responsables.

En 2023

Près d'un millier de personnes en recherche d'emploi accompagnées

dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi.

Une cartographie pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dans l'emploi

Recruter responsable est l'un des axes du Pacte territorial pour l'emploi adopté en 2022, qui associe les acteurs locaux de l'emploi, les communes et la Métropole. Dans ce cadre, a été réalisée en 2023 une cartographie de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femme-homme dans l'accès à l'emploi. Elle est destinée aux entreprises ainsi qu'aux acteurs de l'insertion et de l'emploi, et répertorie les acteurs locaux qui agissent pour l'égalité et contre les discriminations.

Dans la métropole, cette nouvelle ressource est diffusée par neuf structures dont le CCAS de Rennes, We Ker et les Point accueil emploi.

Vingt professionnels de l'insertion ont été sensibilisés aux discriminations et formés à l'utilisation de la cartographie. Cette dernière entend contribuer à déconstruire les stéréotypes qui génèrent les inégalités dans l'accès à l'emploi.



Un chantier d'insertion des Jardins du Breil à Pacé au printemps 2024.

© A.-C. Estève



Dans le cadre de City Orchestra, une enquête sera menée sur la qualité des rues de la métropole pour les piétons.

Rennes Métropole orchestre les données en faveur de la transition écologique

Lauréate d'un appel à projets national, Rennes Métropole, associée à 16 partenaires publics et privés, pilote l'harmonisation des données afin de mettre en œuvre la transition écologique des territoires.

En 2023, Rennes Métropole et seize partenaires (laboratoires de recherche, collectivités, entreprises privées - lire l'encadré ci-contre) ont été lauréats de l'appel à projets national « Territoires intelligents et durables » lancé par la Banque des Territoires. Baptisé City Orchestra, ce projet vise à harmoniser l'utilisation de toutes les données utiles à la transition écologique des territoires. « L'idée est d'explorer comment nous pouvons collecter des données qui existent au sein des services et des directions métiers de Rennes Métropole pour conduire et élaborer des politiques dans le cadre de la transition écologique », explique Gwenaëlle Dubois, la directrice du projet.

Quatre domaines de la transition écologique

City Orchestra a pour mission de collecter des données dans quatre domaines : l'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et l'objectif de zéro artificialisation nette (Zan). Cette collecte de données permettra par exemple de mieux mesurer les émissions de particules présentes dans l'air sur notre territoire, ou de mieux quantifier la consommation énergétique des bâtiments publics. Autre exemple de projet mené dans le cadre de City Orchestra, une enquête a été lancée pour mesurer la qualité des rues métropolitaines pour les piétons. Les résultats permettront d'orienter les interventions des services de la Métropole et de conceptualiser des déplacements piétons plus agréables et plus ombragés.

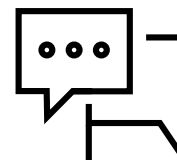
Un enjeu primordial pour la Métropole

« Dans un monde où le numérique a pris tant de place, ajoute Gwenaëlle Dubois, l'enjeu de la collecte et de la maîtrise des données est devenu primordial pour des collectivités comme Rennes Métropole, car nous avons besoin de ces informations - notamment dans le cadre de la transition écologique et sociale - pour mener à bien des politiques publiques adaptées aux évolutions du territoire. Dans ce cadre, City Orchestra a pour objectif de développer des solutions et des outils pour la collecte, la gestion et l'harmonisation des données pour les collectivités. »

Ces données seront rassemblées au sein d'un outil, « l'orchestrateur », qui permettra aux différentes directions métiers de Rennes Métropole de les utiliser via un outil commun. ■

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Le projet City Orchestra rassemble Rennes Métropole et seize autres partenaires dans un consortium piloté par la Métropole. Il réunit des acteurs publics et des collectivités (Région Bretagne, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Brest Métropole, SDE22, Ekitia, SIB, Air Breizh), des acteurs académiques et de la recherche (universités de Rennes et Rennes 2, Institut Agro Rennes-Angers, CSTB), ainsi que des entreprises (Alkante, AmpliSIM, Kereval, Wi6Labs et Someware).





Rencontres Rudi au Couvent des Jacobins en février 2023.

Rudi, le portail d'accès aux données du territoire

Après une phase expérimentale, la plateforme de gestion et de partage des données sur le territoire métropolitain est désormais opérationnelle.

Lancé en 2019, le projet Rudi (Rennes urban data interface) est désormais une réalité. D'abord élaborée sous la forme de prototype, la première version du portail d'accès aux données territoriales a été officiellement inaugurée le 28 février 2023, lors d'un événement au Couvent des Jacobins qui a réuni 200 personnes (entreprises, chercheurs, partenaires) impliquées dans ce projet cofinancé par des fonds européens jusqu'en mai 2023.

Mieux partager les données

« La plateforme est un outil destiné à tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, acteurs publics) qui utilisent ou produisent des données, explique Simon Saint-

Georges, responsable du projet au sein de Rennes Métropole. Sa principale vocation est de les aider à partager des données entre eux, à mieux connaître notre territoire et in fine, à créer ou optimiser des services à destination des habitants de la métropole rennaise. » En accord avec la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD), le portail permet également à chacun d'accéder à ses données personnelles. Plusieurs projets pilotes pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments, mieux analyser la qualité de l'air ou calculer des itinéraires lors des déplacements piétons sur notre territoire, ont déjà vu le jour. D'autres sont à venir.

Témoignage

BERTRAND GERVAIS,
président de Someware



Someware est spécialisée dans la cartographie pour les personnes à mobilité réduite. Grâce à Rudi, nous utilisons les données de Rennes Métropole pour décrire l'accessibilité du territoire. Depuis juillet 2023, nous fournissons des informations fiables aux piétons et aux personnes en fauteuil roulant via le calculateur d'itinéraire de la Star, qui compte 100 000 utilisateurs par jour. Le fait que Rennes Métropole ait été le premier territoire en France à disposer d'un portail en open data (un portail dont les données numériques sont accessibles librement, ndr) a été primordial. Devenir utilisateur de Rudi s'est fait dans le prolongement naturel de cette logique en open source. Cela montre bien comment une Métropole peut ouvrir ses données au bénéfice de ses habitants.



Rennes Métropole élabore une stratégie de la donnée et de ses usages

Quelles données peuvent être collectées ? Comment sont-elles gérées ? Quels engagements la Métropole prend-elle vis-à-vis des habitants pour les données qui les concernent ? Comment la collectivité peut-elle engager les acteurs du territoire à la suivre dans cette démarche ? Voici quelques questions auxquelles la stratégie de la donnée et de ses usages ambitionne de répondre, dans un document qui sera soumis au conseil métropolitain courant 2024.

« Il s'agit d'entériner des pratiques que nous avons déjà, précise Simon Saint-Georges, coordinateur du projet à Rennes Métropole, mais aussi de prendre des engagements quant à la gestion et à l'utilisation des données, à l'heure où le numérique prend de plus en plus en place dans la société. »

Le label « Numérique responsable » pour la Métropole et la Ville de Rennes

En février 2023, Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont reçu le label « Numérique responsable » niveau 2, qui atteste de la démarche des collectivités vers un numérique plus sobre, éthique et inclusif.

Le label « Numérique responsable » est une distinction délivrée par l'Institut du numérique responsable. Il s'appuie sur un référentiel rigoureux et implique une démarche d'amélioration continue. La labellisation de la Métropole et de la Ville au niveau 2 récompense les collectivités mobilisées depuis presque dix ans dans la démocratisation et l'accompagnement des usages du numérique, tout en veillant à l'émergence de projets sobres et à l'installation d'instances citoyennes en veille sur ces questions.

Le label engage les collectivités à limiter les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du numérique.

Parmi les actions menées pour cheminer vers un numérique responsable qui ne néglige pas le service public rendu aux usagers : l'accès et le déploiement de la fibre optique, les permanences de conseillers numériques dans les communes et les quartiers rennais, la surveillance des ondes électromagnétiques, l'ouverture de données – dans le respect du cadre légal – pour encourager la création de nouveaux services, l'acquisition de matériels écolabellisés, l'allongement de leur durée de vie et leur réemploi avec des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

Mieux connaître et gérer des bâtiments grâce à la 3D

La Métropole et la Ville de Rennes ont acquis en 2022 un scanner 3D qui permet de créer une modélisation complète et très précise (jusqu'à 1 cm) d'un équipement et d'un bâtiment. La station de traitement des eaux usées de Beaurade, à Rennes, fait partie des équipements scannés en 2023. Grâce à ce scan au laser dans le bâtiment, une maquette 3D est réalisée. Elle donne facilement accès à partir d'une seule entrée à de multiples informations sur le bâtiment, et permet de faciliter les interventions de maintenance, de voir des endroits inaccessibles pour les êtres humains ou encore de créer des simulations d'aménagements – par exemple, l'installation de panneaux solaires. Cet outil contribue au projet de maquette numérique de la ville.





Laboratoire dans la nouvelle salle expérimentale de l'Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (Osur), sur le campus de Beaulieu.

Une nouvelle stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Coopérer avec les acteurs locaux et favoriser les transitions sont les deux axes phares de la nouvelle stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, adoptée par la Métropole en octobre 2023.

Renouvellement du paysage universitaire, création de l'université de Rennes début 2023, dérèglement climatique, crise sociale... Ces évolutions ont amené Rennes Métropole à renouveler sa politique de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à l'automne 2023.

Conforter recherche et enseignement supérieur

En premier lieu, la Métropole entend conforter la recherche et l'enseignement supérieur sur le territoire. Le soutien à l'installation de nouveaux chercheurs, à l'acquisition d'équipements scientifiques et à l'engagement citoyen des étudiants se poursuivra. Elle co-financera, dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER), la rénovation énergétique des bâtiments universitaires, la construction d'une nouvelle résidence étudiante du Crous et la transformation du campus de Beaulieu.

Une recherche en pointe sur la transition environnementale

En deuxième lieu, la Métropole s'engage dans ce document stratégique à accompagner le projet d'envergure Iris-E, qui rassemble une quinzaine d'établissements locaux. Porté par l'université de Rennes et soutenu par l'État, il vise à faire de Rennes et de la Bretagne « le laboratoire européen pour la transition environnementale ». Rennes Métropole soutiendra des appels

à projets lancés dans ce cadre, notamment via le financement de contrats Cifre (contrats entre des laboratoires publics et la collectivité) pour des doctorants, et l'aide à l'acquisition d'équipements scientifiques. Elle compte aussi soutenir la création de « chaires de recherche à impact », qui permettent de fédérer des financements autour de projets de recherche.

Contribuer à la transformation du territoire

La concertation autour de cette nouvelle politique métropolitaine a été menée dès 2021. 250 personnes y ont participé, dont une majorité d'acteurs locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. La volonté des chercheurs de faire davantage de liens entre leurs travaux et les besoins de la société a émergé, mais aussi celle de contribuer, par leur expertise, à la fabrique des politiques publiques sur le territoire. Dans le document stratégique, la coopération avec les acteurs universitaires se traduit notamment par la mise en place d'une « Fabrique commune des transitions », qui contribuera aussi à la dynamique portée par le projet Iris-E.

Cet espace de dialogue réunira des chercheurs, des élus et des acteurs socioéconomiques, afin d'échanger et de mettre en commun leurs besoins, préoccupations ou priorités. Il pourrait aussi identifier des sujets susceptibles d'être convertis en des projets de recherche. ■



Université de Rennes

Le 1^{er} janvier 2023, l'université de Rennes a officiellement été créée. Sous statut d'établissement public expérimental, elle se substitue à l'université Rennes 1 et compte comme composantes cinq établissements : l'École des hautes études en santé publique (EHESP), l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, l'École normale supérieure (ENS) de Rennes, l'Institut national des sciences appliquées de Rennes (Insa) et Sciences-po. L'université Rennes 2, quant à elle, est université associée. Ce changement de statut doit permettre de créer des ponts entre les offres de formation, notamment autour des enjeux des transitions, mais aussi d'accroître la renommée de l'enseignement supérieur et de la recherche rennais, à l'échelle nationale et internationale.

Première réussie pour le Forum Séisme

Les 11 et 12 octobre 2023, la première édition du Forum Séisme Grand Ouest s'est déroulée à Rennes, salle de la Cité et dans les halles Martenot. Une première réussie pour cet événement consacré aux métiers et activités à impact écologique et social. Tables rondes, conférences, village des solutions, job dating... 4 300 personnes y ont participé dont 2 500 étudiants, des demandeurs d'emploi et des professionnels. Plus de la moitié des participants avaient entre 18 et 25 ans. Ce forum, soutenu par Rennes Métropole, a accueilli une centaine de structures engagées (associations, entreprises, écoles, structures publiques, coopératives), et 15 établissements - écoles et universités - en étaient partenaires.

En savoir plus sur seisme.org/forum-seisme/edition-2023/

En 2023

4 300 participants

Une centaine de structures et 15 établissements engagés

Administration : le Trèfle des projets essaime

Éviter, réduire et compenser. C'est la ligne de conduite sur laquelle repose le Trèfle des projets, un outil au service d'une transition écologique et socialement juste.

En réponse à la demande de la Direction générale des services, des chefs de projets de différents pôles de Rennes Métropole ont imaginé et créé cet outil en 2023. Quatre feuilles de trèfle, pour autant d'axes permettant de guider la réflexion individuelle et/ou collective, autour de projets de transition environnementale et socialement juste. La méthodologie s'appuie ainsi sur des questions sociales, environnementales, créatives et systémiques. On peut citer,

pêle-mêle : « Comment savoir si le projet a réussi ? Que se passerait-il sans lui ? En quoi répond-il à l'urgence climatique ? A-t-il une consommation sobre en ressources ou permet-il des économies (eau, énergie, matériaux, numérique) ? En quoi ce projet va-t-il contribuer à améliorer la vie de la génération qui vient ? Contribue-t-il à la justice sociale sur le territoire ? Est-il pertinent d'associer les usagers et les habitants ? » « L'outil sert dans divers projets, par

exemple pour la culture, la petite enfance ou l'aménagement. Le Trèfle peut servir en amont, comme en cours de réalisation du projet. Des ateliers, des formations et des grilles d'étude sont proposés. Utilisé en collectif, il permet d'apporter un autre regard sur un projet, celui de personnes qui le découvrent », observe Caroline Gaboriau-Ripoche, cheffe de projet Défi Écologie.

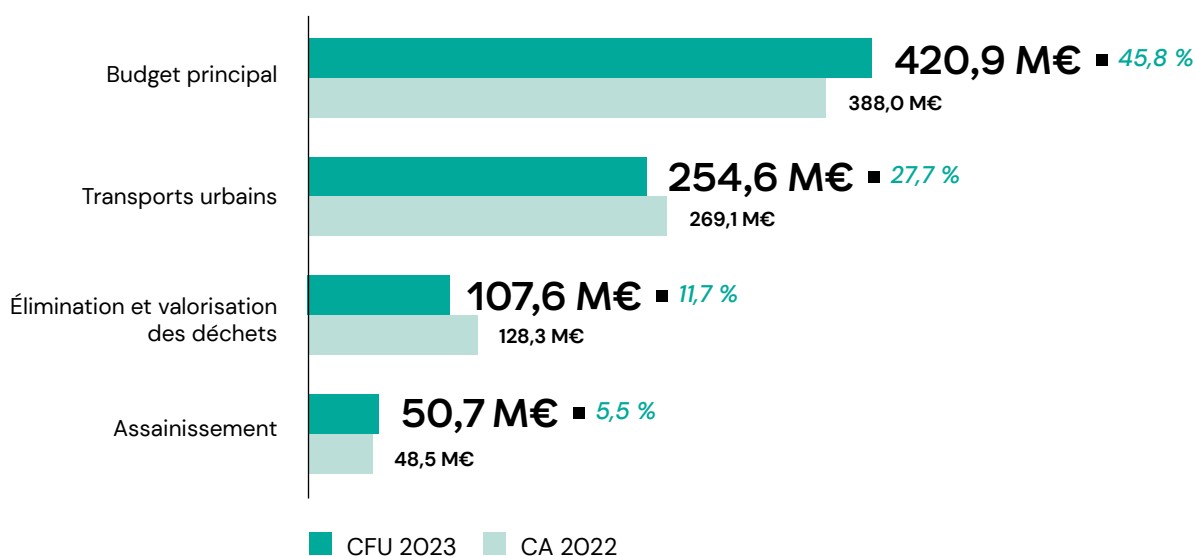
Les annexes

Le compte financier unique pour 2023

Le compte financier unique 2023 de Rennes Métropole a été adopté par le conseil métropolitain du 20 juin 2024. Le montant total des dépenses réelles, hors flux interbudget, s'établit à 844,36 M€.

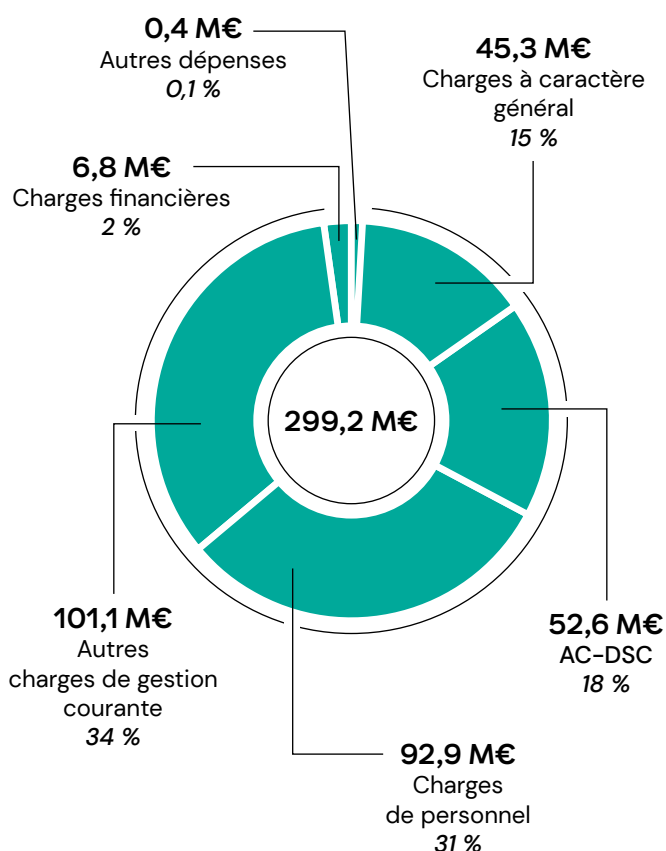
Budget consolidé

Les 4 principaux budgets

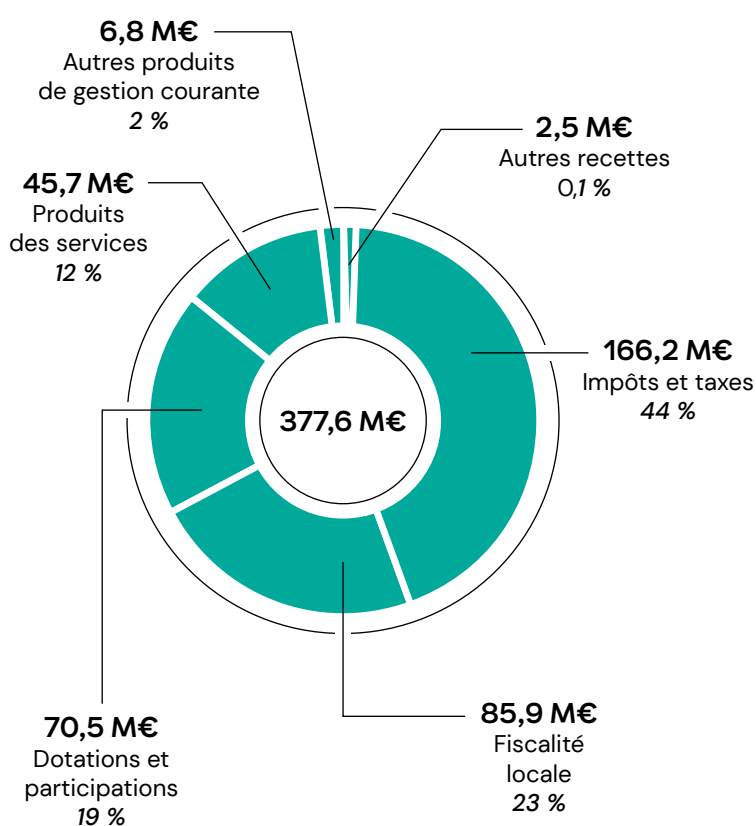


Budget principal

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



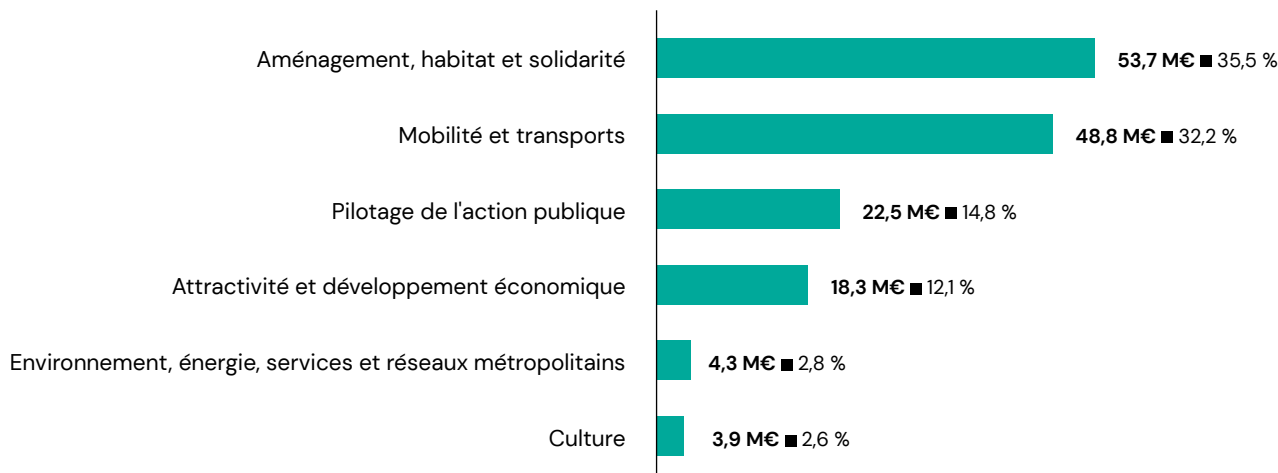
Épargne brute

L'épargne brute s'élève à 87,9 M€ (78,4 M€ hors produits des cessions). Elle est en baisse de 3,8 % par rapport au compte administratif 2022. Le niveau d'épargne reste élevé au regard de celui constaté de 2016 à 2021, ce qui s'explique notamment par la réduction de la participation du budget principal au budget annexe transports urbains.

Les dépenses d'investissement

En M€	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	Évolution CA 2022/2023	
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	151,1	203,6	160,7	78,9 %	9,7	6,4 %
Dépenses d'équipement	144,6	187,6	151,4	80,7 %	6,8	4,7 %
Immobilisations financières	3,5	9,1	5,8	63,5 %	2,3	64,8 %
Autres dépenses d'investissement	2,0	2,5	2,0	80,4 %	0,0	-2,0 %
Opérations sous mandat	0,9	4,4	1,5	35,3 %	0,7	73,6 %
Remboursement d'emprunt	33,5	38,6	36,5	94,6 %	3,0	9,1 %
Total Dépenses d'investissement	184,5	242,2	197,2	81,4 %	12,7	6,9 %

Les dépenses d'équipement par politique publique



Recettes d'investissement

En M€	Budgété 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	CA 2022	Évolution CA 2022/2023	
Recettes d'investissement (hors emprunt)	58,6	49,5	84,5 %	34,8	14,7	42,1 %
Subventions d'investissement	26,6	22,2	83,3 %	12,3	9,9	80,8 %
FCTVA	11,4	9,6	83,8 %	8,6	0,9	10,8 %
Taxe d'aménagement	9,2	10,2	110,3 %	7,4	2,8	37,6 %
Amendes de police	2,7	2,7	100,0 %	2,5	0,2	9,3 %
Immobilisations financières	2,7	2,5	92,5 %	1,0	1,5	159,4 %
Autres recettes d'investissement	2,6	1,4	53,1 %	1,5	-0,2	-11,5 %
Opérations sous mandat	3,3	1,0	29,1 %	1,5	-0,6	-36,6 %
Emprunt	108,9	62,4	57,3 %	60,0	2,4	4,0 %
Total Recettes d'investissement	167,4	11,8	66,8 %	94,8	17,0	18,0 %

L'évolution de la dette

Au budget principal, l'encours de la dette s'élève à 395,5 M€.

La capacité de désendettement pour le budget principal est de cinq années, contre 4,3 années en 2022.

Budgets annexes

Transports urbains

Section d'exploitation

En M€	CA 2022	Budgété 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	Évolution CA 2022/2023	
Dépenses	169,3	194,2	190,6	98,2 %	21,3	12,6 %
Recettes	213,0	224,9	235,9	104,9 %	22,8	10,7 %

Hors résultats antérieurs et réintégrations d'avances.

Section d'investissement

En M€	CA 2022	Budgété 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	Évolution CA 2022/2023	
Dépenses	95,2	87,9	65,3	74,2 %	-29,9	-31,4 %
Recettes	62,1	2,3	4,8	206,7 %	-64	-93,0 %

Élimination et valorisation des déchets

Section de fonctionnement

En M€	CA 2022	Budgété 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	Évolution CA 2022/2023	
Dépenses	55,7	67,6	64,6	95,5 %	8,8	15,9 %
Recettes	58,9	65,2	64,4	98,7 %	5,4	9,2 %

Section d'investissement

En M€	CA 2022	Budgété 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	Évolution CA 2022/2023	
Dépenses	72,7	50,3	43,2	85,9 %	-29,5	-40,6 %
Recettes	64,2	43,9	45,4	103,4 %	-18,9	-29,3 %

Régie assainissement

Section de fonctionnement

En M€	CA 2022	Budgété 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	Évolution CA 2022/2023	
Dépenses	22,6	34,0	28,9	84,9 %	6,3	27,7 %
Recettes	29,3	30,6	32,2	105,2 %	2,9	9,6 %

Section d'investissement

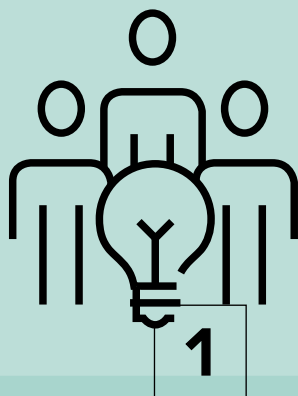
En M€	CA 2022	Budgété 2023	CFU 2023	Taux d'exécution	Évolution CA 2022/2023	
Dépenses	26,9	33,6	22,4	66,7 %	-4,5	-16,6 %
Recettes	20,6	14,1	12,2	86,3 %	-8,4	-41,0 %

L'intégralité du rapport sur le compte financier unique 2023 est consultable sur metropole.rennes.fr à la page dédiée au budget métropolitain.



Le parcours d'une décision métropolitaine

Comment se conçoit et s'élabore une décision de la Métropole ?
Explication avec cette infographie.



LES INSTANCES DE TRAVAIL

Les comités de pilotage

Élaborent et adaptent des politiques-cadres.

Les groupes de travail

Mettent en œuvre des politiques métropolitaines et pilotent des opérations d'aménagement.

Les groupes -projets

Réfléchissent ou gèrent un projet défini.



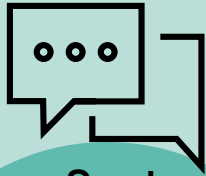
Les réseaux d'échanges

Permettent des échanges sur des politiques publiques spécifiques, veillent à la bonne articulation entre compétences communales et métropolitaines.

Les ateliers métropolitains

Ouverts à tous les élus municipaux.

Séminaires pour l'élaboration des politiques, rencontres et visites proposées par les commissions, conférences-débats, rencontres avec le Conseil de développement et les acteurs du territoire.



Sept commissions

Débatent des grands sujets et grandes orientations sur leurs thématiques. Les membres des commissions sont informés des délibérations soumises au bureau puis au conseil métropolitain.

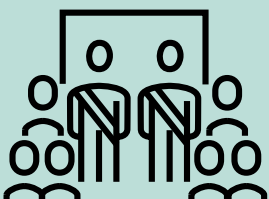
- Transition écologique et services urbains
- Mobilité, transports et voirie
- Finances et ressources
- Aménagement et habitat
- Prospective, proximité et cohésion sociale
- Culture, communication, citoyenneté, international et jeunesse

2

L'ÉLABORATION

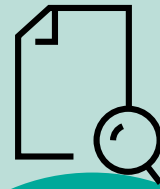
La conférence des maires

Instance politique de débats, d'échanges et d'anticipation entre les maires sur les grandes orientations des politiques métropolitaines et les projets structurants.



Les huit comités de secteur

Instances d'échanges et de coopération renforcée entre communes voisines et avec la Métropole. Chacun regroupe plusieurs communes d'un même secteur géographique.



Le bureau métropolitain

Examine les projets de délibération et émet un avis sur ces projets. Prend des décisions en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par délégation par le conseil métropolitain.

Composé de la présidente de Rennes Métropole, des vice-présidents et conseillers métropolitains membres du bureau.

3

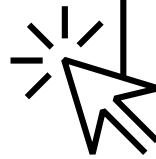
LA DÉCISION

Le conseil métropolitain

Composée de 112 membres, c'est l'assemblée délibérante qui rassemble l'ensemble des conseillers métropolitains des 43 communes.



À retrouver en ligne sur
metropole.rennes.fr



Conseil métropolitain

Retrouvez l'intégralité de la composition du conseil métropolitain sur la page metropole.rennes.fr/les-elus-du-conseil-metropolitain.

Chaque séance du conseil est retransmise en vidéo en direct. Les séances sont ensuite accessibles en différé, avec un chapitrage par délibération.

Retrouvez les séances du conseil métropolitain depuis janvier 2021 sur la page metropole.rennes.fr/le-conseil-metropolitain-en-vidéo.

Organigramme des services

L'organigramme des services de la Métropole est accessible en téléchargement sur la page metropole.rennes.fr/que-fait-la-metropole.

Les 43 communes de la Métropole

Retrouvez l'ensemble des 43 communes, avec un lien vers les sites internet de chaque commune, sur la page metropole.rennes.fr/43-communes.

La carte de Rennes Métropole et des 43 communes



Rapport d'activités et de développement durable 2023



Directrice de publication : Laurence Quinaut (Directrice générale des services)

Directeur de la communication : Laurent Riéra

Responsable du service Information multimédia : Marie-Laure Moreau

Coordination éditoriale : Nicolas Auffray

Rédaction : Isabelle Audigé, Nicolas Auffray, Arthur Barbier, Olivier Brovelli, Marine Combe, Marilynne Gautronneau, Cyndie Gueutier, Félix Lavaux, Vincent Ménard, Nicolas Roger, Françoise Rouxel-Le Nigen, Dominique Vasseur.

Photothèque : Myriam Patez (coordinatrice) et Arnaud Loubry (photographe).

Secrétariat de rédaction : Frédéric Auzanneau

Maquette et mise en page : agence D'une idée l'autre

Impression : Service imprimerie Rennes Métropole, imprimé sur du papier 100 % recyclé

ISBN : 978-2-916486-18-5

Édition : septembre 2024

Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex

Accueil Rennes Métropole

Tel : 02 99 86 60 60

Site internet : metropole.rennes.fr

Courriel : nous contacter via le site internet metropole.rennes.fr



RENNES MÉTROPOLE
vivre en intelligence